



Atlas de la biodiversité communale d'Escot

Document réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie

Coordination : Parc national des Pyrénées

Ont participé à la rédaction de l'Atlas de la biodiversité communale :

- **Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie** : Emile PONCET, Melody LIM, Sylvain DÉJEAN, David SOULET, David LESSIEUR, Baptiste CHARLOT et Jérôme ROBIN
- **Bureau d'études A-p-ex-e** : Jean-Marie DUPONT

Validation des données naturalistes : Sylvain DÉJEAN, David SOULET, Samuel DANFLOUS, Baptiste CHARLOT, Emile PONCET, Jean-Marie DUPONT

Comité de relecture : Frédéric BLANC, Parc national des Pyrénées

La réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale d'Escot a été rendue possible grâce à l'implication des partenaires et des particuliers ayant réalisé les observations. Merci à eux !

Cartographie : Emile PONCET, Melody LIM et Hugo NOREL

Conception graphique : Chantal DAQUO et Emile PONCET

Mise en page : Emile PONCET

Crédit photo page de couverture : Vue sur le village d'Escot / © C. Cuenin - Parc national des Pyrénées

Impression : Imprimerie Augé (Lourdes, 2024)

Financeurs : Le programme ABC 2021 - 2023 est financé par l'Office Français pour la Biodiversité

Citation du document : E. PONCET, M. LIM, B. CHARLOT, S. DÉJEAN, J.M. DUPONT, D. LESSIEUR, J. ROBIN & D. SOULET et Parc national des Pyrénées, 2024. Atlas de la biodiversité communale d'Escot. CEN Occitanie, Toulouse (31 - France), 48p.

Sommaire

Partie 1

Atlas de la biodiversité communale

Le programme "ABC" de A à Z

1. Qu'est-ce que la biodiversité ?	p 4
1.1. Le niveau génétique	
1.2. Le niveau des espèces	
1.3. Le lieu de vie des espèces	
2. Pourquoi étudier la biodiversité ?	p 6
3. Les méthodes d'étude	p 6
4. L'équipe de mise en œuvre	p 7

Partie 2

Présentation de la commune

1. Contexte géographique	p 9
2. Cadre climatique	p 10
3. Histoire et patrimoine	p 10
4. Contexte socio-économique	p 10

Partie 3

La biodiversité d'Escot

1. Les paysages de la commune	p 12
1.1. Évolutions des paysages (de 1950 à nos jours)	p 12
1.2. Trame sombre et qualité du ciel	p 13
2. Les milieux et les espèces	p 14

2.1. Les milieux de bocage et cultures	p 18
2.1.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables	
2.1.2. Quelques espèces remarquables	
2.2. Les milieux boisés	p 21
2.2.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables	
2.2.2. Quelques espèces remarquables	
2.3. Les milieux minéraux	p 24
2.3.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables	
2.3.2. Quelques espèces remarquables	
2.4. Les milieux ouverts d'altitude	p 27
2.4.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables	
2.4.2. Quelques espèces remarquables	
2.5. Les milieux urbains	p 30
2.5.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables	
2.5.2. Quelques espèces remarquables	
2.6. Les milieux humides	p 33
2.6.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables	
2.6.2. Quelques espèces remarquables	

Partie 4

Synthèse : enjeux et initiatives possibles

1. Enjeux et actions envisagées	p 37
1.1. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux ouverts de fond de vallée (bocages, prairies et cultures)	
1.2. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux boisés	
1.3. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux minéraux	
1.4. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux ouverts d'altitude	
1.5. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux urbains	
1.6. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux humides	
2. Initiatives et actions de gestion	p 42
3. Conclusion	p 44

Le mot de Monsieur le Maire d'Escot

La commune d'Escot a souhaité poursuivre sa collaboration avec le Parc national des Pyrénées pour l'élaboration d'un atlas de la biodiversité.

Cet engagement est le prolongement d'une démarche engagée depuis de nombreuses années par les différents conseils municipaux qui ont tous œuvrés dans le même sens.

Pourquoi un atlas, pour en faire quoi ?

Cet atlas de la biodiversité communal est une démarche proposée par le maire et ses conseillers pour informer les habitants de la richesse de leur patrimoine et de sa future préservation au travers de démarches participatives futures.

Avec l'atlas, nous pouvons aujourd'hui, grâce aux **5000 points d'écoutes et d'observations**, connaître le monde des vivants qui peuplent notre commune. L'important n'est pas ce que l'on regarde, mais ce que l'on voit.

A ce jour, nous vivons dans des lieux d'une richesse naturelle sans n'y faire plus vraiment attention, **préservons, éduquons, sensibilisons** jeunes et moins jeunes, habitants et personnes de passage à cette biodiversité communale.

Nous avons le droit et le devoir de préserver ce que nos aïeux nous ont laissé, à nous de transmettre aux générations futures ce bien commun.

Tout est à construire et à poursuivre !

Alain CAMSUSOU
Maire d'Escot
DR

Le mot du Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées



Louis ARMARY
*Président du conseil
d'administration du Parc
national des Pyrénées*

© C. Cuenin - Parc national des Pyrénées

Quel plaisir d'introduire ce nouvel « Atlas de Biodiversité Communale », fruit d'une volonté locale soutenue par le Parc national des Pyrénées. L'atlas de la biodiversité d'Escot a nécessité une implication sans retenue des acteurs locaux, du monde associatif ainsi que de nos partenaires, pour mieux connaître cette biodiversité riche et variée qui nous entoure. Acteur de la préservation des patrimoines, naturels, culturels et paysagers du territoire, le Parc national des Pyrénées est résolument engagé aux côtés des communes pour relever les défis d'un développement local durable.

La charte du territoire approuvée fin décembre 2012 après plusieurs années d'un travail participatif de l'ensemble des acteurs locaux, en est l'illustration. Son projet est au service du développement durable, de la préservation et de la valorisation des patrimoines mais aussi de la qualité de notre vie quotidienne. En étant à l'écoute des porteurs de projets, en incitant les acteurs à se fédérer et à innover, en apportant ses connaissances techniques, sa mobilisation financière, ses équipes ou encore ses moyens d'information, le Parc national entend favoriser, avec ses partenaires et les collectivités, un développement harmonieux et durable des vallées.

Depuis plusieurs années, la charte est mise en œuvre sur le territoire des communes adhérentes. Je me réjouis des nombreuses actions concrètes menées avec l'appui du Parc national des Pyrénées et de son réseau de partenaires. Le programme « Atlas de Biodiversité Communale » dans lequel la commune d'Escot a souhaité s'inscrire en est un bel exemple.

Lancé en 2012, le programme « Atlas de Biodiversité Communale » concerne à ce jour vingt-trois communes du territoire sur lesquelles sont réalisés des inventaires de biodiversité, des animations (habitants et scolaires) et où des outils pédagogiques spécifiques sont proposés pour susciter l'action en faveur du patrimoine naturel. Ce sont près de 53 000 hectares qui ont déjà été prospectés et plus de 140 000 observations collectées. À ce jour, les efforts de prospection sur la commune d'Escot ont permis de mettre à jour les connaissances concernant pas moins de 1 699 espèces.

Ces chiffres, impressionnants, sont rendus possible grâce à la mobilisation d'une équipe plurielle composée de professionnels de l'environnement et largement ouverte à la société civile (citoyens amateurs, scolaires...). Ils contribuent à la réalisation des inventaires et à l'identification des enjeux propres à chaque commune. Merci à eux ! Je tenais également à souligner l'engagement des élus et des habitants qui donne tout son sens à la démarche. La commune d'Escot sera ainsi la première bénéficiaire des connaissances acquises.

Notre ambition et notre engagement doivent être à la mesure du territoire exceptionnel que nous avons la responsabilité de protéger et de transmettre aux générations futures. Les patrimoines que nous voulons préserver sont à la source de notre qualité de vie et de l'attractivité de nos vallées. L'Atlas de biodiversité communale d'Escot, permettra de mieux prendre en compte la biodiversité dans les décisions, aménagements et projets à venir. Il permettra également aux habitants de mieux connaître la richesse du patrimoine naturel qui les entoure et qui participe à leur quotidien.

PARTIE 1

Atlas de la biodiversité communale
Le programme "ABC"
de A à Z...



Initié en 2010 par le ministère en charge de l'environnement, **le programme ABC¹** constitue un point de départ pour instaurer un dialogue entre élus, gestionnaires, habitants et scientifiques au sujet de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et l'aménagement des territoires.

L'objectif du programme ABC est de susciter l'envie d'agir en faveur de la biodiversité. Pour ce faire, le programme ambitionne de réaliser un état des lieux des connaissances concernant la biodiversité et les paysages au niveau des maillons territoriaux de base que représentent les communes et de sensibiliser les acteurs et citoyens à leur préservation.

Les résultats obtenus mettent en lumière les atouts et les faiblesses des territoires communaux en termes de biodiversité et de paysages. A l'issue du bilan, des actions concrètes sont identifiées qui constituent autant d'initiatives possibles pour l'avenir.

Les échanges et les rencontres suscités par le programme ABC sont également l'occasion pour chacun de découvrir ou de redécouvrir la biodiversité qui nous entoure et de sensibiliser le public, notamment les plus jeunes.

Le programme ABC constitue un moyen de renforcer l'attractivité des communes en valorisant le patrimoine naturel qui s'y trouve au profit de tous.

1. Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité est un terme relativement nouveau, apparu dans les années 1980. Elle représente la diversité du monde vivant et se compose de trois niveaux interconnectés qui, dans un ordre croissant de taille, sont :

- le niveau génétique,
- le niveau des espèces,
- le niveau du lieu de vie des espèces (écosystèmes et paysages).

1.1. Le niveau génétique

Le niveau génétique représente le premier niveau de la biodiversité. Tous les organismes vivants ont en commun de contenir dans leur(s) cellule(s) de l'**ADN²**, support universel de l'information génétique. L'ADN, bien qu'universel et conçu sur le même mode pour tous les organismes vivants, est extrêmement diversifié y compris entre les individus d'une même espèce. À titre d'exemple, les êtres humains n'ont pas tous le même ADN, ce qui explique, entre autres, que nous soyons tous différents, bien qu'appartenant à la même espèce.

1.2. Le niveau des espèces

Le second niveau de la biodiversité correspond aux **espèces³**, des plus petites comme les bactéries ou les insectes, jusqu'aux plus grandes à l'image de certains mammifères. Le naturaliste distingue trois grandes catégories d'organismes vivants : la faune, la flore et la fonge.

Lucane cerf-volant / © N. Gouix - CEN Occitanie
Fougère indéterminée / © L. Nédelec - Parc national des Pyrénées

1 Plus d'informations sur le programme Atlas de la biodiversité communale mis en place par le MEDDE à l'adresse : www.developpement-durable.gouv.fr/L-Atlas-de-la-biodiversite.html

2 ADN : acide désoxyribonucléique

3 Le terme espèce est un concept pour lequel de nombreuses définitions ont été proposées. Dans le présent document nous utiliserons la définition d'Ernst Mayr (1942) : une espèce est composée par un ensemble d'individus pouvant se reproduire entre eux et engendrer une descendance viable et féconde, dans des conditions naturelles.



• **La faune**, ou « les animaux » dans le langage courant, représente un ensemble diversifié allant des plus petits organismes microscopiques aux plus gros oiseaux ou mammifères. Ces organismes appartiennent à des « groupes » biologiques différents. Dans le cadre des ABC, tels que mis en œuvre par le Parc national des Pyrénées, plusieurs groupes sont étudiés : les mammifères (chauves-souris, rongeurs, carnivores, cervidés, etc.), les oiseaux, les amphibiens, les reptiles, certains groupes d'insectes (papillons, libellules, coléoptères, sauterelles et criquets) ou encore les arachnides (araignées et opilions).

• **La flore**, ou « les plantes » dans le langage courant, regroupe un ensemble d'organismes variés qui tous ont en commun de réaliser la **photosynthèse**⁴. Dans le cadre du présent atlas, les observations portent sur les groupes suivants : les plantes à fleurs et / ou à graines (coquelicots, orchidées, chênes, pins, etc.) et les plantes sans fleurs ni graines telles que les **mousses**⁵ ou les fougères.

• **La fonge**, dont le terme fait référence à des organismes là aussi très variés tant au niveau de la forme que des modes de vie, par opposition aux plantes, constitue un groupe au sein duquel les organismes ne pratiquent pas la photosynthèse. Les observations réalisées concernent les champignons et les lichens.

⁴ La photosynthèse est le procédé chimique par lequel les plantes utilisent l'énergie lumineuse pour synthétiser des substances organiques complexes à partir d'eau et de gaz carbonique contenu dans l'atmosphère.

⁵ Connus sous le terme général de mousses, les végétaux concernés se répartissent en trois groupes de diversité inégale : les mousses (au sens strict), les hépatiques et les anthocérotes, l'ensemble formant les bryophytes.

1.3. Le lieu de vie des espèces

Le troisième et dernier niveau de la biodiversité est représenté par l'endroit où vivent et interagissent les espèces, l'écosystème. Toutes les espèces de faune, de flore ou de fonge possèdent des préférences écologiques qui les conduisent à vivre, à « habiter », dans un endroit particulier du territoire. Il est commun de dire que les espèces ne sont jamais par hasard là où nous les observons. C'est pourquoi il est tout aussi fondamental de décrire les différentes espèces présentes dans un milieu, que le milieu lui-même. Ce faisant, la diversité des « milieux de vie » d'une commune, c'est-à-dire l'hétérogénéité des conditions qu'elle offre, détermine la richesse des espèces qui fréquenteront ou se développeront sur la commune.

Ces « milieux de vie » peuvent être étudiés à plusieurs échelles : **l'habitat naturel**, un ensemble parfois très limité dans l'espace mais présentant des conditions de vie homogènes, ou **les sous trames paysagères**, regroupements de plusieurs habitats naturels constituant des ensembles cohérents du point de vue des conditions de vie des espèces. C'est ce dernier niveau qui est utilisé dans les atlas proposés par le Parc national des Pyrénées. Elles ont été regroupées en six grandes familles (cf. figure 1).

- 

• **la trame des milieux bocagers et cultures**
regroupant des milieux mosaïqués (bocages, prairies, etc.)
- 

• **la trame des milieux boisés**
regroupant les formations denses d'arbres et d'arbustes
- 

• **la trame des milieux minéraux**
où la végétation est rare (éboulis, falaises, etc.)
- 

• **la trame des milieux ouverts**
regroupant les landes et les milieux d'altitude
- 

• **la trame des milieux urbains**
- 

• **la trame des milieux humides**
(marécages, cours d'eau, prairies humides, etc.)

Figure 1.
Détail des six sous-trames étudiées

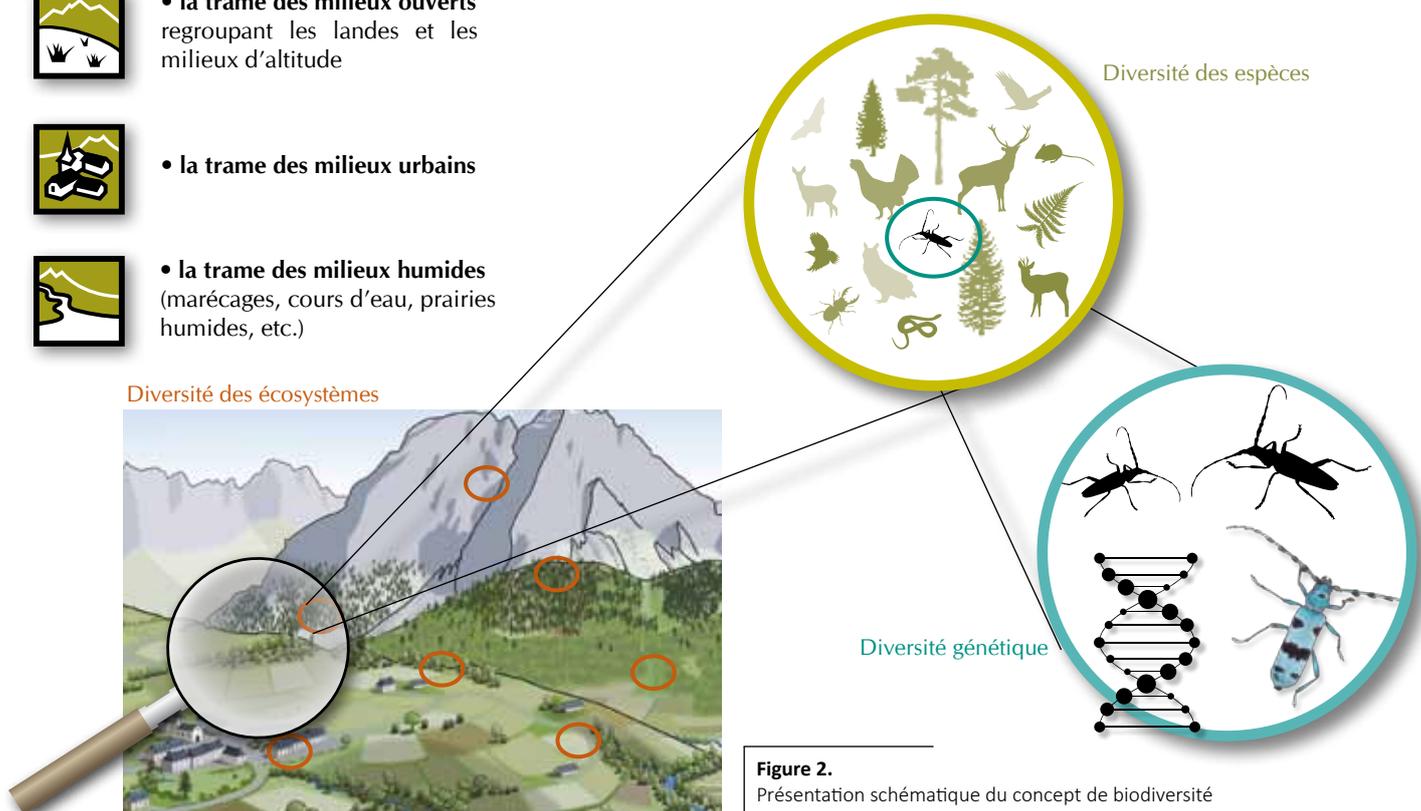


Figure 2.
Présentation schématique du concept de biodiversité

2. Pourquoi étudier la biodiversité ?

L'Homme est intimement lié à la biodiversité. Il interagit avec elle à tous les niveaux, du gène aux paysages, et à des degrés divers en fonction des activités qu'il exerce. Il en tire quotidiennement de nombreux bénéfices tant sur le plan économique, que social ou culturel.

En un peu moins d'un siècle, la manière dont certaines activités se sont développées ou ont évolué a profondément modifié des équilibres anciennement établis, si bien qu'actuellement les trois niveaux de la biodiversité subissent des modifications importantes. Certaines espèces sont ainsi amenées à régresser voire, dans des cas extrêmes, à disparaître alors que d'autres progressent. Il en est de même pour les habitats naturels et les paysages dont on constate la dégradation et l'uniformisation.

Étudier et connaître la biodiversité représente un enjeu capital pour nous permettre de mieux gérer et préserver les potentialités de nos territoires, aujourd'hui et demain.



Ecureuil roux / © L. Nédelec - Parc national des Pyrénées
Grenouille rousse / © L. Nédelec - Parc national des Pyrénées
Drosera à feuilles rondes / © S. Déjean - CEN Occitanie
Azuré du Serpolet / © D. Demergès



3. Les méthodes d'étude

L'étude de la biodiversité dans toutes ses composantes est complexe, notamment au niveau génétique. De fait, le programme ABC proposé par le Parc national des Pyrénées se focalise uniquement sur les espèces et leurs milieux de vie. Ainsi, chaque commune engagée dans un ABC fait l'objet d'un travail d'inventaires et d'analyses, à l'issue duquel une synthèse est réalisée et un atlas rédigé.

Sur le terrain, un inventaire consiste à noter les espèces et les habitats naturels observés. En complément, dans des cas bien précis et sous réserve d'une autorisation réglementaire, certaines espèces peuvent faire l'objet de prélèvements pour une identification ultérieure en laboratoire. Ces éléments, associés à *minima* à une date, un nom d'observateur et une localisation, constituent ce que l'on appelle une donnée. Par la suite, ces données sont diffusées auprès des services compétents aux niveaux local, régional ou national et contribuent ainsi à l'amélioration des connaissances générales sur l'environnement. A l'échelle de la commune, elles sont l'élément de base pour la rédaction du présent ABC et peuvent être utilisées notamment dans le cadre de projets d'aménagement. Ces inventaires ont été menés dans les différentes sous-trames de la commune. **A Escot, les six sous-trames décrites précédemment sont présentes.**

Concernant les paysages, le travail consiste d'abord à évaluer leur évolution au cours des 60 dernières années. Basé sur un échange avec les habitants et une analyse informatique de photos aériennes, ce travail permet d'étudier l'évolution récente des paysages. Des rendus cartographiques permettent de visualiser ces évolutions.

4. L'équipe de mise en œuvre

Le programme ABC mobilise un réseau de partenaires.

Le Parc national des Pyrénées assure la coordination générale et conduit une partie des inventaires (oiseaux, flore, lichens, etc.) en mobilisant les compétences naturalistes de ses agents ainsi que celles de l'Association des Amis du Parc. Il veille également à la sauvegarde des informations et assure la gestion et la valorisation des données. L'analyse de l'évolution récente des paysages a été alimentée par les travaux de membres du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées.

Des compléments d'inventaires (invertébrés, champignons, etc.) sont placés sous la responsabilité d'experts régionaux (Conservatoires d'espaces naturels Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine, Conservatoire botanique national de Pyrénées et de Midi-Pyrénées) ou de partenaires issus du monde associatif. Le réseau des observateurs compte également des naturalistes amateurs et des citoyens. Par ailleurs, outre les données recueillies spécifiquement pour l'ABC, les données récoltées antérieurement par les différents partenaires sont mobilisées.



Pour plus d'informations sur le Parc national des Pyrénées et les partenaires du projet, rendez-vous sur leurs sites Internet respectifs :

- Parc national des Pyrénées : <http://www.pyrenees-parcnational.fr>
- Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie : <https://www.cen-occitanie.org>
- Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées : <https://cbnmpm.blogspot.com>
- Association des Amis du Parc national des Pyrénées : <https://www.apnp.fr>
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : <https://cen-nouvelle-aquitaine.org/>

Crête sud de Mail Arrouy
© R. Camviel- Parc national des Pyrénées



1. Contexte géographique

Département
Pyrénées-Atlantiques

Superficie
22,66 km²

Arrondissement
Oloron-Sainte-Marie

Population en 2018
124 habitants

(source INSEE)

Densité de population
5,5 hab. / km² en 2018

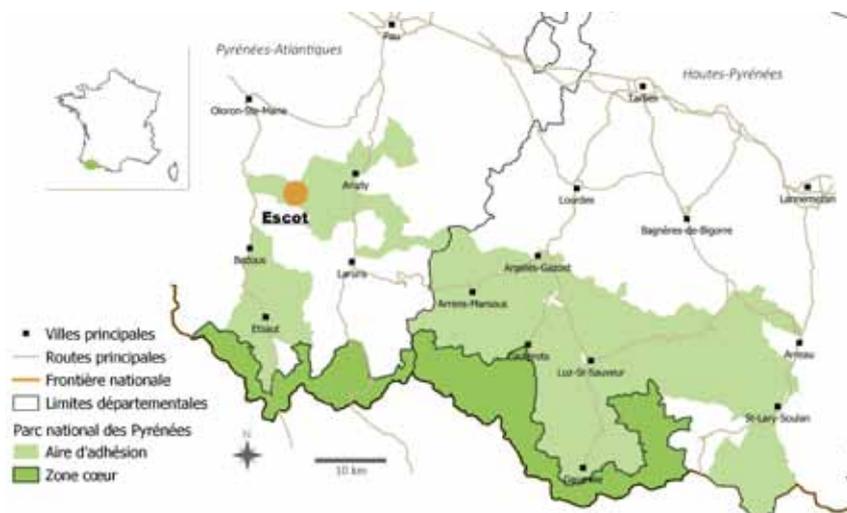
Altitude
minimum : 290 m
maximum : 1817 m

La commune d'Escot se situe dans la vallée d'Aspe, dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Gave d'Aspe longe la commune du nord au sud sur sa partie occidentale. Le Barescou afflue quant à lui rive droite du Gave et traverse Escot d'est en ouest. La commune marque également à l'est la limite avec la vallée d'Ossau.

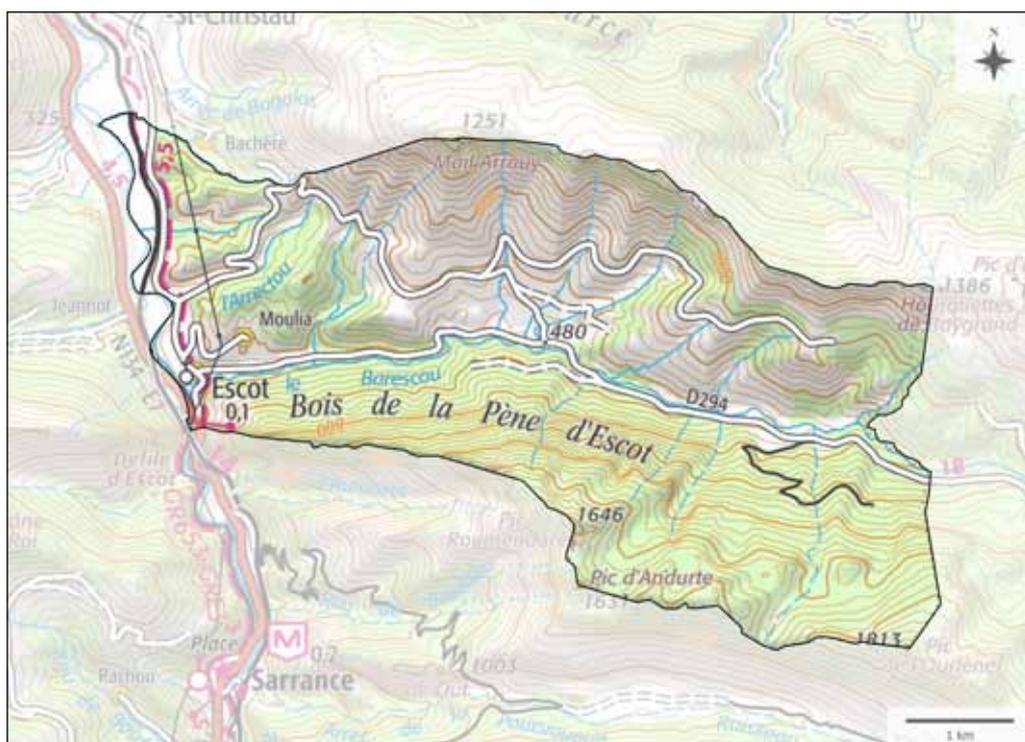
Le village d'Escot, à 330 mètres d'altitude est inclus dans l'aire d'adhésion du Parc national des Pyrénées. La commune présente une altitude moyenne de 1053 mètres et s'étage sur plus de 1500 mètres de dénivelé avec des secteurs de fortes pentes, entre son point bas, situé sur les berges du Gave, et son point le plus haut au pic de l'Ourlène.

Les milieux boisés sont largement représentés sur les secteurs de fortes pentes, tandis que les milieux de bocage et agricoles sont présents autour du village ainsi que sur les zones les plus basses de la commune. Les milieux minéraux sont quant à eux présents aux extrémités nord et sud de la commune, au niveau des altitudes les plus élevées. Les milieux ouverts se rencontrent plutôt au nord et à l'ouest d'Escot.



Ruine d'une cabane pastorale du Pic d'Andurte
© R. Camviel - Parc national des Pyrénées

Figure 1.
Cartes de localisation de la commune d'Escot
Sources : INPN et IGN



Blason de la commune
© Mairie d'Escot

2. Cadre climatique

Ruelle du village
© R. Camviel- Parc national des Pyrénées



Les précipitations à Escot sont importantes. En effet, les averses persistent même lors des mois les plus secs, avec des précipitations moyennes de 1769 mm par an. La température moyenne est quant à elle de 11,2 °C.

3. Histoire et patrimoine

Entre 1766 et 1776, un port sur le Gave d'Aspe servait à la Marine royale pour transporter les produits issus de l'exploitation forestière vers Oloron-Sainte-Marie et Bayonne. Ces produits étaient tout d'abord transportés sur terre par le « chemin de la mature du Benou » qui reliait le col de Marie-Blanche, situé sur l'actuelle commune de Bilhères, à Escot.

Marquant l'entrée de la vallée d'Aspe, le village accueille également le viaduc du pont d'Escot, un ouvrage majeur sur la ligne de chemin de fer desservant la vallée en amont. Pour marquer cette situation géographique importante, après 16 mois de chantier entre 1908 et 1909, les ingénieurs Débats et Sentilhes ont dessiné une porte monumentale à l'entrée de la vallée.

Le village est chargé d'histoire. Dès les années 1600, il était possible de se rendre à l'église paroissiale de l'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, dont la construction remonte à la fin du XVIII^e siècle (le linteau de la porte est daté de 1674). Elle fut restaurée 300 ans plus tard, au cours du XIX^e siècle. Également visible dans le village, sa plaque romaine, sa chapelle, mais aussi le lieu du susdit, ruisseau de TOO où des otages étaient échangés entre le vicomte du Béarn et les aspois pour permettre à celui-ci de pénétrer en Aspe.



Vue sur le village d'Escot
© C. Cuenin- Parc national des Pyrénées

4. Contexte socio-économique



Estive avec troupeau
© R. Camviel- Parc national des Pyrénées

L'évolution démographique d'Escot suit dans ses grandes lignes celle de nombreux villages pyrénéens. Après un maximum de population au cours de la première moitié du XIX^e siècle, avec notamment 820 habitants en 1831, un exode rural va peu à peu toucher la commune à la fin des années 1800 et jusque dans les années 1970. La population va alors se maintenir autour de 130 habitants entre 1975 et nos jours. La population recensée par l'INSEE était en effet de 130 habitants en 1975 et de 124 en 2018.

L'économie de la commune s'articule autour de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que de l'exploitation forestière. Le lait des troupeaux est transformé en fromage. La commune fait d'ailleurs partie de la zone d'appellation de l'Ossau-Iraty. Par les valeurs qu'ils portent et transmettent, par leur manière de produire ou d'exercer leurs activités, certains socio-professionnels de la commune bénéficient de la marque Esprit Parc National, référencés sur le site internet : <https://www.espritparcnational.com/pyrenees>.

PARTIE 3

Atlas de la biodiversité communale La Biodiversité d'Escot



1.1. Evolutions récentes des paysages de 1959 à nos jours

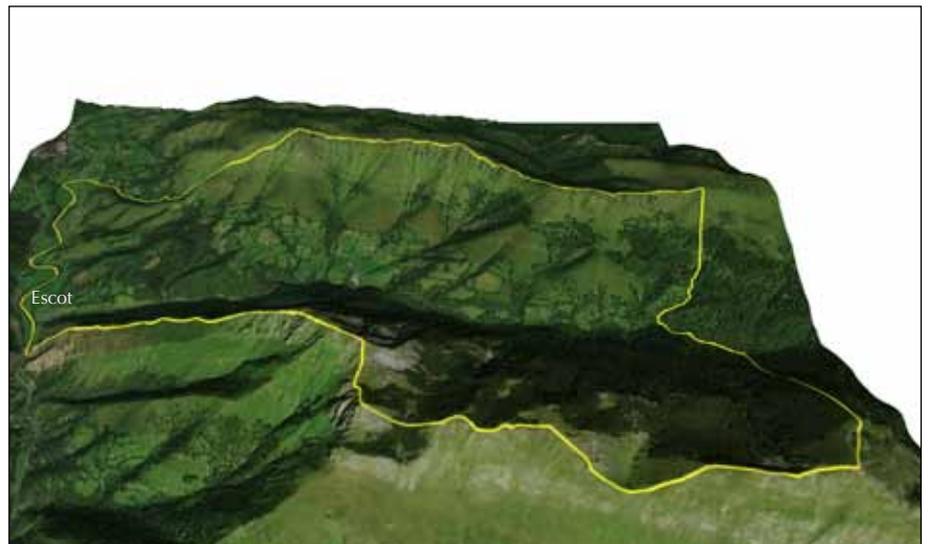
Les photographies aériennes montrent le territoire communal respectivement en 1959 et 2018. Cette représentation diachronique permet de comparer les paysages dans le temps et ainsi de mettre en évidence les changements perceptibles au niveau des unités paysagères.



Figure 4.

Escot en 1959 puis en 2018 (photographies aériennes représentées en 3D)

Sources : Plugin QGis2threejs 2.6 © M. Akagi, BD Ortho 1959 et 2018 © IGN
Réalisation : CEN Occitanie



Tout d'abord, ce pas de temps resserré ne permet pas de constater de réels changements sur les milieux minéraux (falaises, éboulis, etc.). Soumis à une

évolution lente et essentiellement présents au sud de la commune, l'analyse diachronique à l'échelle des 59 dernières années ne montre effectivement pas de différence significative. C'est aussi le cas pour les milieux humides, majoritairement représentés par le Gave d'Aspe en limite ouest de la commune, dont l'empreinte dans le paysage demeure inchangée.

Les milieux boisés ont pour leur part connu une évolution plus marquée, avec une progression de plus de 155 hectares au cours des dernières décennies, majoritairement due à une extension des boisements déjà existants et à une fermeture de certaines parcelles qui étaient initialement des secteurs bocagers. Enfin, des zones a priori déjà à l'état de landes ou de friches en 1959 ont poursuivi leur évolution vers la forêt. Néanmoins, les milieux ouverts demeurent assez représentés notamment au nord de la commune dans les zones d'altitude où le pâturage des troupeaux permet leur maintien. Il en est de même pour les milieux bocagers qui, malgré l'évolution de la forêt, restent bien présents, particulièrement à l'ouest de la commune et au nord du Barescou.

Concernant les milieux urbains (routes, pistes et bâti), ils couvraient plus de 6 hectares en 1959 avec 28 kilomètres de routes, pistes et voies diverses. En 2018, ces deux valeurs sont respectivement de 11 hectares et plus de 37 kilomètres. Le bâti a donc quasiment doublé mais sa proportion au regard du territoire communal reste relativement faible et concentrée au niveau du village et le long du Barescou à proximité des secteurs bocagers. Les nouvelles routes ou pistes construites depuis les années 1950 permettent un accès plus facile aux cabanes pastorales déjà existantes en 1959.

Figure 5.

Analyse diachronique montrant l'évolution du couvert forestier et de l'urbanisation entre 1959 et 2018

Sources : BD Ortho 1959 et 2018 © IGN, évolution de l'urbanisation © Parc national des Pyrénées & IGN
Réalisation : CEN Occitanie



1.2. Trame sombre et qualité du ciel

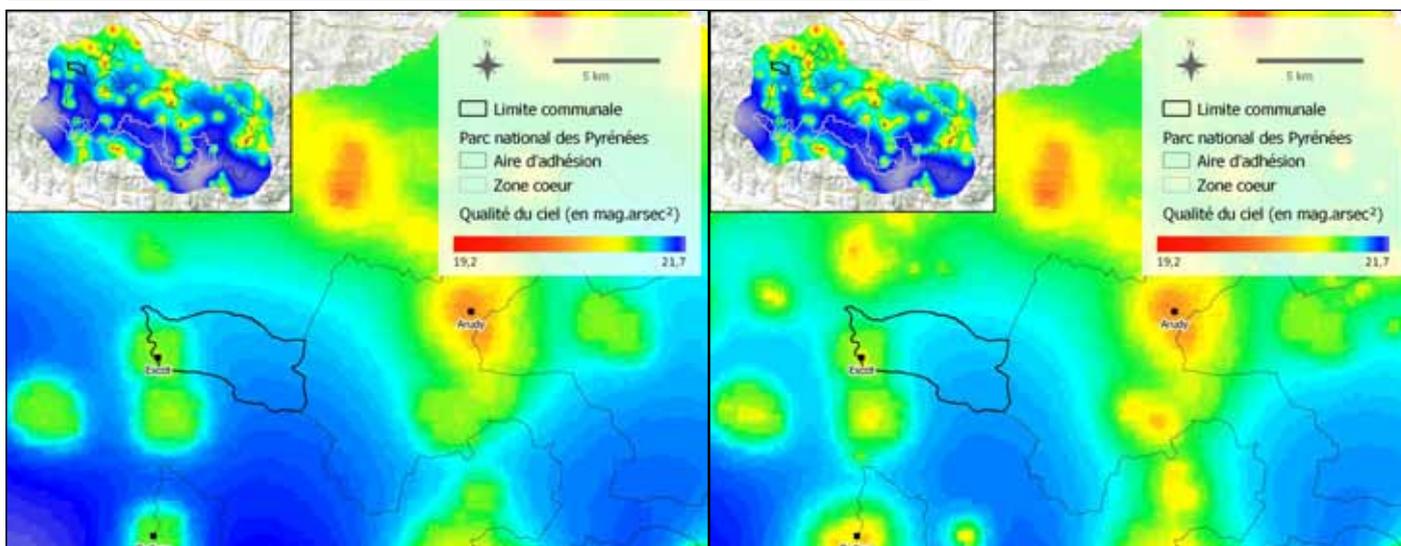
Ces dernières années ont vu l'émergence et le développement d'un nouvel enjeu en matière de préservation de la biodiversité, il s'agit de la pollution lumineuse. En effet, face au développement croissant de l'éclairage artificiel nocturne, qu'il soit public ou privé, l'obscurité de la nuit est de plus en plus perturbée, ce qui induit des impacts négatifs notamment sur la faune nocturne, en grande partie dépendante de cette obscurité. Rappelons à ce titre, qu'un tiers des vertébrés sont nocturnes et que cette proportion est de deux tiers chez les invertébrés (insectes etc.). De fait, la lutte contre la pollution lumineuse constitue un enjeu important pour la préservation de la biodiversité.

Dans cet objectif, le Parc national des Pyrénées, en lien avec la Réserve internationale de ciel étoilé du Pic du midi de Bigorre (RICE) créée en 2013, réalise régulièrement depuis 2014 un diagnostic de la qualité du ciel nocturne à l'échelle du territoire. Ce diagnostic est réalisé à deux moments particuliers de la nuit : le **cœur de nuit** c'est-à-dire lorsque la plupart des communes qui pratiquent l'extinction de leur éclairage public ont en effet éteint les lampadaires (période comprise entre 23h et 5h ou 6h du matin en général) (cf. figure n°6 gauche), et l'**extrémité de nuit**, c'est-à-dire au moment où l'éclairage public n'est pas encore éteint ou qu'il est rallumé (crépuscule et aube) (cf. figure n°6 droite). La qualité du ciel nocturne est considérée comme mauvaise pour des valeurs inférieures à 21 (teintes jaune, orange et rouge de la carte), et très bonne lorsqu'elle dépasse 21,5 (teintes bleues à grisées).

Figure 6.

Qualité du ciel en 2022 autour de la commune de Escot et à l'échelle du Parc national des Pyrénées en cœur de nuit (à gauche) et en extrémité de nuit (à droite)

Sources : Qualité du ciel © Dark Sky Lab, Plan IGN v2 © IGN
Réalisation : CEN Occitanie



6 L'unité mag.arcsec², ou magnitude par seconde d'arc au carré, traduit la brillance du fond du ciel dans un carré d'une seconde d'arc de côté. Plus cette brillance sera élevée, meilleure sera la qualité du ciel (cf. darkskylab.com).

En cœur de nuit, la commune d'Escot qui pratique l'extinction de son éclairage public (à vérifier, partielle ou totale ?) possède une qualité du ciel considérée comme bonne (valeur moyenne mesurée de 21,42). Cela signifie qu'en cœur de nuit, par temps clair, la voie lactée est bien visible et qu'il est possible d'en distinguer de nombreux détails. Mais la situation est hétérogène à l'échelle de la commune. La zone la plus éclairée du territoire communal est située à l'extrémité ouest, où le bourg et plus largement les autres communes de la vallée génèrent un halo lumineux significatif. Aussi, c'est dans ce secteur que la qualité du ciel atteint son niveau le plus bas (21,06) ce qui correspond à un ciel nocturne dégradé. La situation s'améliore progressivement vers l'est à mesure que l'on s'éloigne du centre bourg pour atteindre son maximum (21,52) vers le col de Marie-Blanque. La situation est sensiblement équivalente en extrémités de nuit avec un contraste encore plus marqué entre l'ouest où est situé le bourg et où les éclairages sont rallumés et l'est, exempt d'éclairage.

Il conviendra ainsi de préserver cette zone sombre à l'est en évitant toute implantation de source lumineuse. Une attention particulière pourra notamment être portée autour du col de Marie-Blanque. De même, des efforts pourront être faits ou poursuivis pour améliorer la qualité du ciel à l'extrémité ouest de la commune, notamment au niveau du village et du Gave d'Aspe, les cours d'eau étant des lieux de vie et de passage importants pour de nombreuses espèces nocturnes.

2. Les milieux et les espèces

Du début de l'année 2012 à la fin de l'année 2014, les agents du Parc national des Pyrénées et les partenaires du programme ABC ont parcouru la commune pour réaliser des inventaires naturalistes qui ont donné lieu à la réalisation d'un nombre important d'observations.

Pour mémoire, une donnée, ou une observation, comprend *a minima* quatre informations de base : le nom scientifique de l'espèce observée, la date, le lieu et le nom de l'observateur. Au total, **4 879 données d'observations** ont été récoltées sur la commune d'Escot. La localisation de ces observations est représentée sur la carte suivante. L'ensemble des observations, toutes trames confondues, a permis d'identifier **1 699 espèces différentes, dont 744 de faune, 719 de flore et 236 de fonge.**

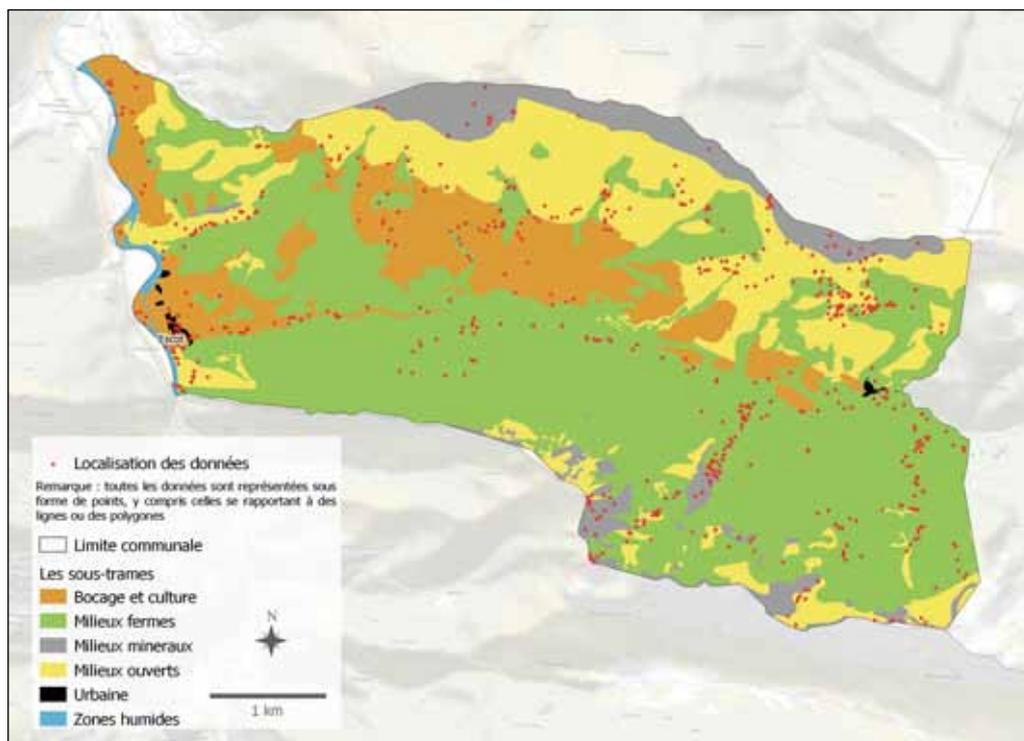
Les observations réalisées sur la commune ont été majoritairement réalisées sur les milieux boisés et les milieux ouverts qui représentent respectivement 35,8 % et 30,7 % des données. Cela s'explique notamment par la forte proportion de ces milieux à l'échelle communale (52 % et 23 %).

Viennent ensuite les milieux de bocages et cultures (17 %) et les milieux minéraux (15 %), pour une couverture surfacique de 17 % et 7%. Le nombre de données collectées sur les milieux minéraux est relativement important comparativement à la proportion de ces milieux sur le territoire communal. Enfin, deux milieux très faiblement représentés sur la commune (< 1% de la surface), à savoir les milieux urbains et les zones humides, représentent respectivement 1,2 % et 0,3 % des observations.

Figure 7.

Carte des points d'observations naturalistes réalisés sur la commune dans le cadre du programme ABC

Sources : Données et sous-trames © Parc national des Pyrénées, Plan IGN v2 © IGN
Réalisation : CEN Occitanie



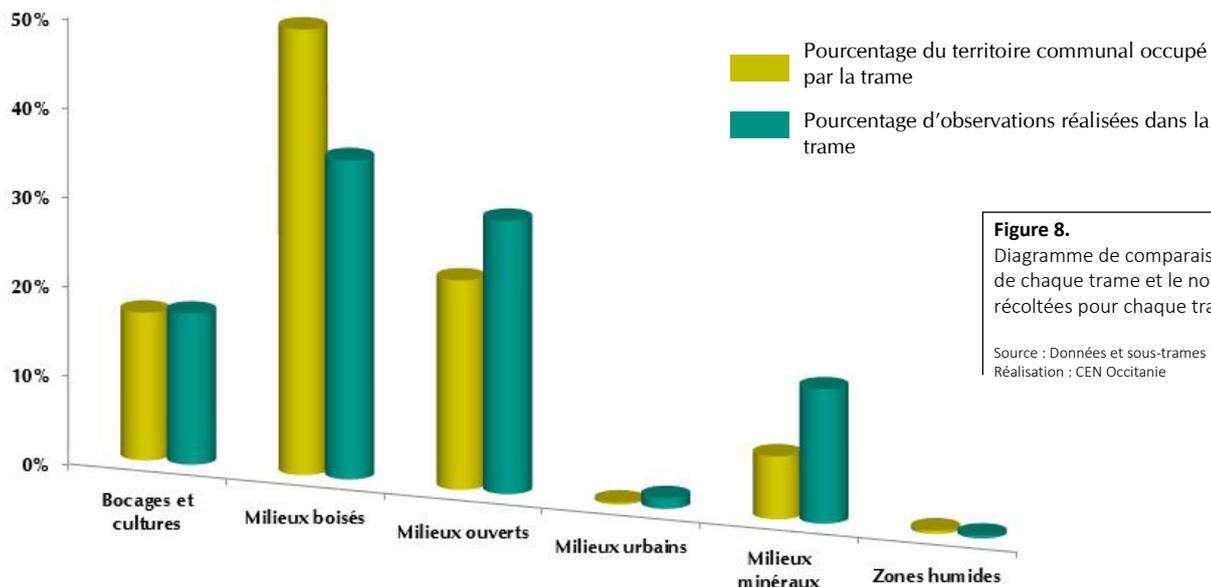


Figure 8.
Diagramme de comparaison entre la surface de chaque trame et le nombre de données récoltées pour chaque trame.
Source : Données et sous-trames © Parc national des Pyrénées
Réalisation : CEN Occitanie

Le tableau suivant présente de façon synthétique les résultats obtenus en termes de nombre d'espèces en fonction des différents groupes étudiés. Il contient également une estimation du niveau de connaissance atteint dans les différents groupes.

Groupes	Sous-groupes	Nombre de données	Nombre d'espèces (dont à enjeux ⁷)	Niveau de connaissance
Amphibiens		38	8 (8)	★★★
Mammifères		61	17 (10)	★★
Oiseaux		270	64 (57)	★★
Poissons		3	2 (2)	★
Reptiles		24	5 (5)	★★
Invertébrés	Papillons de jour (Rhopalocères et Zygènes)	259	61 (14)	★★
	Papillons de nuit (Hétérocères)	627	275	★★★
	Libellules et demoiselles (Odonates)	7	3 (1)	★
	Scarabées, etc. (Coléoptères)	333	178 (9)	★★
	Criquets, sauterelles, etc. (Orthoptères)	153	35	★★
	Autres insectes	4	4	★
	Araignées au sens large (Arachnides)	204	90	★★
	Autres invertébrés	5	2 (2)	★
Sous-total Faune		1 988	744 (108)	
Plantes à fleurs (Angiospermes)		2 148	572 (62)	★★★
Conifères et autres (Gymnospermes)		23	3	★★
Fougères (ptéridophytes)		159	26 (5)	★★★
Mousses au sens large (bryophytes et hépatiques)		225	118	★★★
Champignons (non lichénisés)		209	154	★★
Lichens		127	82 (2)	★★
Sous-total Flore et Fonge		2 891	955 (69)	
TOTAL		4 879	1 699 (177)	

★★★ 50 à 100% des espèces potentielles ★★ 25 à 50% des espèces potentielles ★ 0 à 25% des espèces potentielles

Tableau 1.

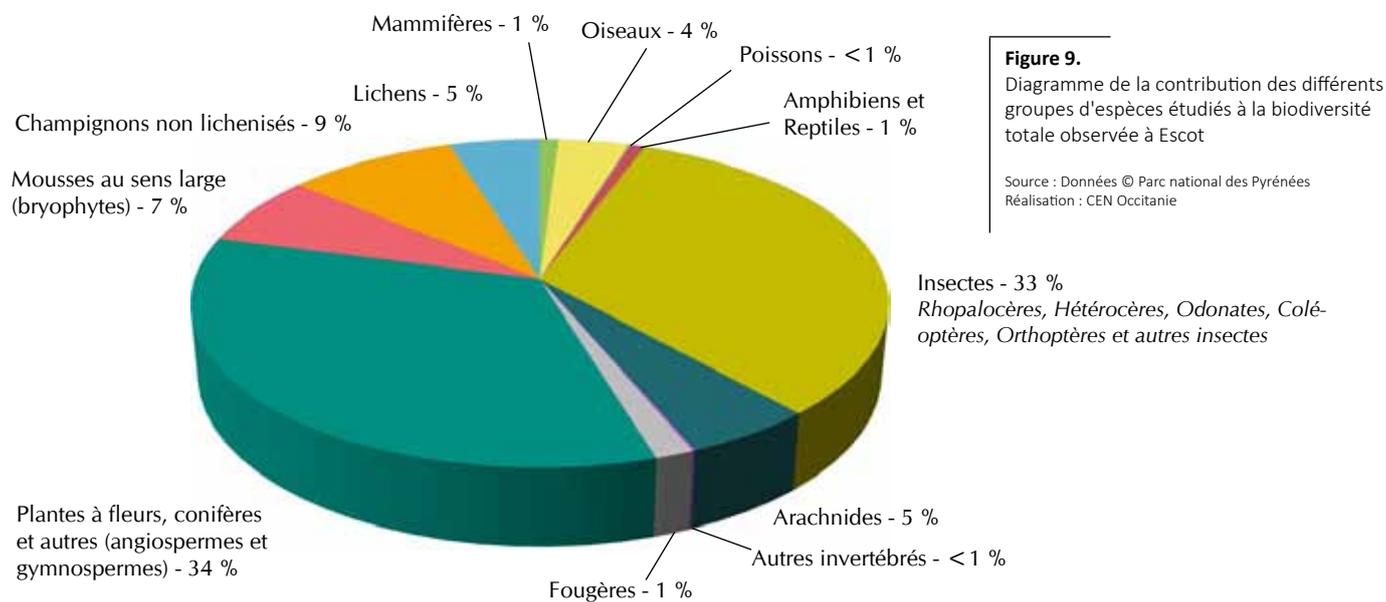
Présentation synthétique des résultats d'inventaires par groupe taxonomique et estimation du niveau de connaissance

⁷ Les espèces dites "à enjeux" ou "patrimoniales" comprennent les espèces protégées à l'échelle nationale et/ou régionale, les espèces déterminantes ZNIEFF et les espèces inscrites sur la liste rouge de l'UICN nationale et/ou régionale de "quasi-menacée" à "en danger critique d'extinction".

Au total, 5 groupes ou sous-groupes bénéficient d'un niveau de connaissance élevé, c'est-à-dire pour lesquels on estime avoir observé plus de la moitié des espèces potentiellement présentes. 10 groupes ou sous-groupes affichent un niveau de connaissance moyen et 4 un niveau de connaissance faible.

Les niveaux moyens voire faibles de connaissance atteints pour certains groupes peuvent s'expliquer par deux raisons principales. Tout d'abord, le temps de prospection impartie aux naturalistes pour réaliser les inventaires étant limité, un déficit de prospection de certains groupes peut apparaître. Ensuite, ce déficit sera d'autant plus grand que le nombre d'espèces potentiellement observables dans le groupe est important. En effet, il est plus facile d'arriver à un niveau de connaissance élevé pour des groupes dont le nombre maximal d'espèces observables est faible.

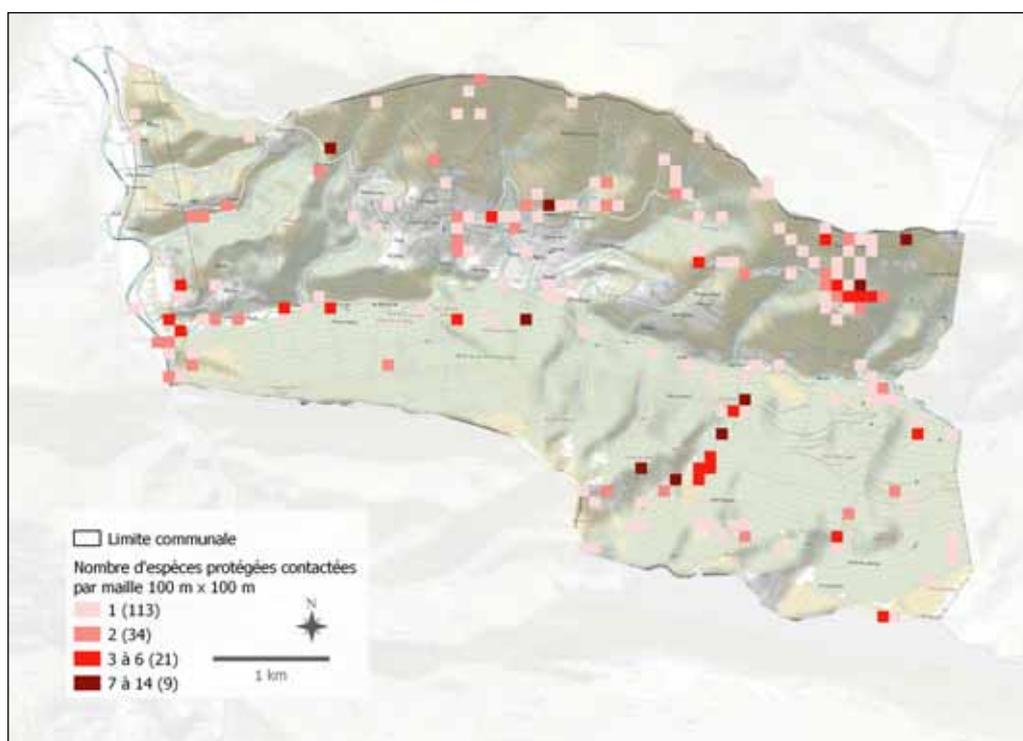
Le nombre d'espèces observées dans les différents groupes est également illustré par la figure suivante. Celle-ci montre la proportion relative des différents groupes étudiés les uns par rapport aux autres.



Deux groupes contribuent particulièrement à la biodiversité totale observée sur la commune : les plantes à fleurs, conifères et autres à hauteur de 34 % et les insectes à hauteur de 33%. Viennent ensuite les champignons non lichénisés à hauteur de 9%, les mousses au sens large (bryophytes et hépatiques), pour 7%, les lichens et les arachnides pour 5% chacun et les oiseaux pour 4%. Les 3% restants se partagent entre les mammifères, les amphibiens et les reptiles, les fougères, les poissons et les autres invertébrés.

Parmi les 1699 espèces de faune, flore et fonge observées, 79 espèces de faune (7 amphibiens, 5 reptiles, 8 mammifères, 53 oiseaux, 3 insectes, 1 poisson, 1 crustacé et 1 gastéropode) et 6 espèces de flore bénéficient d'un statut de protection nationale. 9 autres espèces de flore bénéficient d'un statut de protection à l'échelle de l'ancienne région Aquitaine. La carte suivante présente de façon synthétique les secteurs de la commune où des espèces de faune et de flore protégées ont été observées.

Le territoire communal a été découpé en mailles de 100 mètres par 100 mètres. L'intensité de la couleur des mailles est proportionnelle au nombre d'espèces protégées présentes dans la maille.



Parmi ces **espèces protégées**⁸, certaines seront décrites dans la suite du document sous forme de notices. Il est à noter que la fonge ne bénéficie pas, à ce jour, de liste d'espèces protégées.

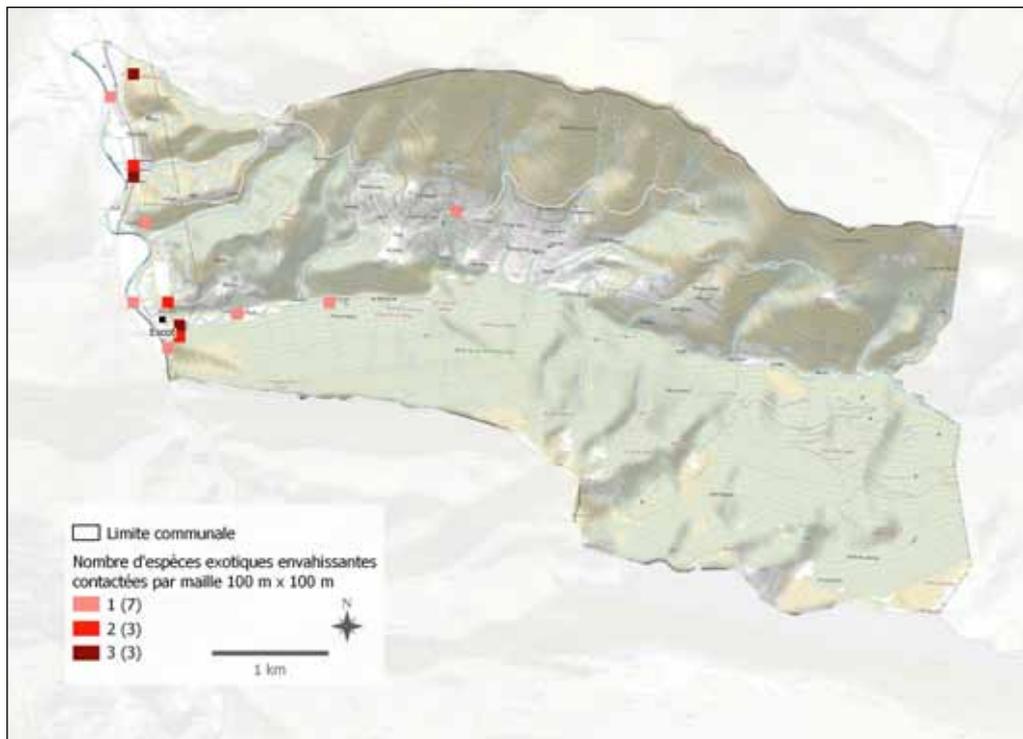
La présence d'**espèces exotiques envahissantes**⁹ constitue également un élément de connaissance important du fait de la capacité de ces espèces à se développer au détriment de certaines espèces locales. La carte suivante présente de façon synthétique les secteurs de la commune où des espèces exotiques envahissantes de flore ont été observées. A noter qu'aucune espèce exotique envahissante de faune n'a été recensée sur la commune lors de cet ABC.

Sur la commune d'Escot, 14 espèces de flore exotiques envahissantes avérées ont été recensées : la Véronique de Perse, la Grande pervenche, le Montbrétia, l'Éleusine des Indes, le Jonc grêle, l'Onagre à sépales rouges, le Panic capillaire, le Paspale dilaté, le Paspale à deux épis, le Laurier-palme, le Buddleia, le Chêne rouge d'Amérique, le Robinier faux-acacia et le Sporobole fertile.

Figure 11.

Carte synthétique de la localisation des espèces de faune et de flore exotiques envahissantes observées sur la commune d'Escot

Sources : Données © Parc national des Pyrénées, Plan IGN v2 © IGN
Réalisation : CEN Occitanie



8 Le statut "d'espèce protégée" est régi par le Code de l'Environnement (article L411-1 et suivants) qui précise notamment qu'il est interdit de détruire ou de transporter tout ou partie d'une espèce protégée, y compris le milieu de vie de celle-ci.

9 Les espèces exotiques envahissantes sont définies selon la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine - Caillon A. & Lavoué M., 2016 et l'état des lieux sur la faune exotique présente en Aquitaine - OAFS, 2016. Ici, sont retenues pour la flore, les EEE avérées et potentielles, et pour la faune, les vertébrés classés dans les catégories A et B ainsi que les invertébrés cibles, non évalués.

Parmi toutes les espèces inventoriées sur le périmètre communal, quelques-unes sont illustrées et commentées dans ce document en raison de :



leur caractère **patrimonial** lié à leur statut (liste rouge UICN), à leur portée réglementaire (statut de protection), ou à leur intérêt écologique (ZNIEFF),



leur aspect **esthétique**,



en raison d'un trait écologique ou comportement particulier qui relève de l'**anecdotique**,



ou encore du fait de leur caractère **envahissant**.

Ces espèces sont présentées après une description rapide des milieux dans lesquels elles vivent préférentiellement. La difficulté d'observation est également précisée en tenant compte de la rareté, de la discrétion, des risques de confusion et de la période de présence avec une échelle variant de une paire de jumelles pour les espèces facilement observables à trois paires pour les espèces plus difficilement observables :

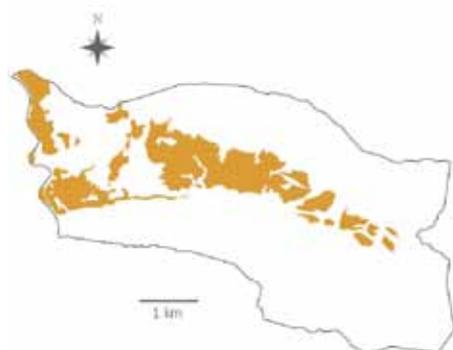




2.1. Les milieux de bocage et cultures



Vue sur le village et le bocage environnant / © R. Camviel - Parc national des Pyrénées



Situés à l'étage collinéen, les milieux ouverts de fond de vallée constituent des zones intermédiaires pour le pastoralisme. Ce sont pour l'essentiel des prairies entrecoupées de linéaires boisés. Quand elles ne sont pas parcourues par les troupeaux en intersaison, elles sont entretenues par la fauche.

Sur l'ensemble du territoire communal, elles occupent près de 380 hectares, soit 17% de celui-ci. L'effort de prospection y a été proportionné puisque ce sont également 17% des observations qui y ont été faites, avec à peu près autant d'espèces de faune que de flore recensées.

Au cours des 60 dernières années, l'étude diachronique a démontré que ces milieux avaient régressé au profit du milieu urbain, voiries et bâti compris. Il y a donc un enjeu de préservation des milieux ouverts de fond de vallée, tant sur le plan de la biodiversité que celui du paysage.

2.1.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables

Les pentes encore faibles sont propices à la présence d'un sol relativement profond et riche en matière organique, favorable aux prairies. Ce sont surtout les prairies de pâture qui sont les plus représentatives de ces milieux ouverts de fond de vallée. Pour autant, les plus diversifiées sont les prairies de fauche qui sont le moins fumées. Elles sont constituées par exemple du Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), du Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) et de la Centaurée des prés (*Centaurea decipiens*). Souvent séparées par des haies arbustives ou arborées qui soulignent les limites cadastrales, elles forment un paysage bocager autour du village et des hameaux de Pouquette et de Cap de Batch, et surtout des fermes de Baqué, Casaurang, Agoure, Camsuzou, Capdevielle ou encore de Castaig et Lalive de Haut. L'ombre portée des frênes (*Fraxinus excelsior*) et des érables (*Acer spp.*) qui composent ces haies offre un microclimat plus frais et humide constituant des ourlets dont la composition floristique diffère du reste de la prairie. Peu de champignons y ont été recensés. En revanche, la juxtaposition de milieux différents permet l'expression de cortèges d'oiseaux et d'insectes très divers.

Celles qui sont les plus pâturées présentent des espèces à rosettes, mieux adaptées au piétinement comme le Grand Plantain (*Plantago major*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*) ou la Crételle (*Cynosurus cristatus*). Leur richesse globale est moindre. Enfin, par endroit, l'abandon de l'entretien conduit à la formation rapide de ronciers (*Rubus spp.*) et de fourrés de Noisetier (*Corylus avellana*), qui se transforment en bosquets avec le temps.

2.1.2. Quelques espèces remarquables...



Frêne élevé / © D. Pelletier - Parc national des Pyrénées

Le Frêne élevé

Fraxinus excelsior



Le Frêne élevé (ou commun) est un arbre pouvant atteindre 20 à 30 m de hauteur, d'une longévité de 150 à 200 ans. Il montre une forme élancée avec un tronc souvent droit et porte un houppier généralement allongé. Ses feuilles composées tombent à l'automne. Il est largement distribué en Europe, présent dans toute la France sauf en haute montagne et sur la côte méditerranéenne. Il compose des massifs forestiers en situation alluviale ; à ce titre, c'est d'ailleurs la cinquième espèce la plus courante en France depuis que les ormes ont été décimés par la graphiose. Le Frêne est aussi présent dans les milieux plus ouverts, comme à Escot, où il est une des composantes essentielles des linéaires arborés qui limitent les parcelles de prairies.

Utilisé par le passé comme fourrage et/ou litière, il l'est surtout aujourd'hui pour son bois, notamment pour le chauffage domestique. A l'image des ormes, les frênes sont aujourd'hui menacés par une maladie émergente, la charlarose, due à un champignon (*Chalara fraxinea*) originaire de Chine.

Le Lichen des parfumeurs

Evernia prunastri



Le Lichen des parfumeurs, ou Evernie du Prunellier, est facilement identifiable à ses lanières ramifiées, plates, grises sur le dessus et blanches sur le dessous. Elles présentent aussi à leur marge des amas poudreux, blanchâtres appelés soralies. Ces dernières sont constituées de cellules d'algue et de champignon. Elles permettent, par leur dispersion (vent, pluie, abrasion), la reproduction végétative du lichen.

Ce lichen est très utilisé de nos jours en parfumerie pour ses essences et parce que les propriétés accumulatrices de sa médulle (structure interne) permettent de fixer les senteurs dans les flacons et de limiter leur évaporation. En Europe, il est toujours récolté dans plusieurs pays, surtout sur les chênes, ce pourquoi on le nomme parfois improprement « mousse de chêne ». C'est un lichen très commun, sur toute la commune d'Escot, à basse altitude, sur les branches des arbres. Il a notamment été observé au bord du bois de Then dans la montée vers le Pic de Pan.



Lichen des parfumeurs / © E. Florence - Parc national des Pyrénées

L'Osmonde royale

Osmunda regalis



Osmonde royale © CBNPMP / C. Bergès

Il s'agit d'une imposante fougère, dont les frondes (feuilles pour les fougères) forment une large couronne au sommet d'un touradon, sorte de faux tronc. Comme toutes les fougères, elle se reproduit par des spores, mais présente la spécificité de les produire dans des épis terminaux au lieu de la face inférieure des frondes. Les frondes de l'Osmonde ont aussi la particularité peu commune d'être découpées en lobes allongés et arrondis au sommet. Ces caractères permettent aisément de la distinguer des autres espèces. Elle affectionne les milieux humides légèrement acides, qu'ils soient forestiers ou ouverts.

Sur la commune d'Escot, elle a été notée vers le chemin de Lasserre à 420m d'altitude, en connexion avec l'Arrectou et en situation de demi-ombre grâce à la lisière, ou près de Casteig dans le fossé longeant le chemin de Bourdalat à 570m. Elle est plutôt fréquente sous climat atlantique et se raréfie vers l'est de la France. En Europe, elle se trouve surtout dans la partie occidentale et tempérée, et dans de nombreux autres pays au climat doux et arrosé.



Azuré du serpolet, femelle en train de pondre / © B. Louboutin- OPIE

L'Azuré du serpolet

Phengaris arion



L'Azuré du serpolet est un grand papillon bleu dont les ailes sont ornées de taches noires, appelées ocelles, évoquant une patte de chat au revers des ailes. Volant essentiellement en juillet, il fréquente les coteaux secs de basse altitude jusqu'aux pelouses à près de 2000m. Après l'éclosion des œufs, les chenilles se nourrissent d'une plante-hôte qui varie selon l'altitude : origan en plaine et diverses espèces de thyms plus haut. Comme toutes les espèces du genre *Phengaris*, sa présence sur un secteur nécessite celle de fourmis particulières, les *Myrmica*. En effet, après ses premières semaines, la chenille poursuit son développement au sein des fourmilières où elle est « adoptée ». Sans cette symbiose avec les fourmis, impossible pour la chenille de terminer sa croissance et de se métamorphoser en papillon ! Ce papillon est protégé en France et reconnu d'intérêt communautaire à l'échelle de l'Union européenne.

Sur la commune d'Escot, l'Azuré du serpolet a été observé sur plusieurs localités que ce soit à basse altitude près du village ou plus en altitude au niveau du Quartier de la Coste.

Aphodius conjugatus



Aphodius conjugatus est un petit coléoptère (8-11 mm) coprophage c'est-à-dire se nourrissant d'excréments. Remarquable par sa livrée colorée, il se reconnaît à ses élytres jaune orangé barrés d'une large tache noire. Il occupe les pâturages ouverts où il recherche pour sa ponte les bouses de vaches fraîches qu'il affectionne. Si ses pics d'activité se situent au printemps et à l'automne, il s'observe aussi au beau milieu de l'hiver à l'intérieur de vieilles bouses desséchées. De fait, sa préservation repose sur des pratiques de traitements antiparasitaires des troupeaux raisonnées privilégiant les produits peu toxiques pour l'environnement et en particulier pour la faune coprophage, essentielle à la dégradation des bouses et autres excréments.

C'est une espèce peu abondante, surtout observée dans le sud du pays. Dans les Pyrénées, elle est présente sur l'ensemble de la chaîne en zone collinéenne de 300 à 1000m mais est absente des hautes altitudes. Sur la commune, il a été vu près de la fontaine Lacoste et à proximité de la fontaine de Binet.



Aphodius conjugatus / © H. Bouyon



Decticelle aquitaine / © D. Soulet- CEN Occitanie

La Decticelle aquitaine

Zeuneriana abbreviata



La Decticelle aquitaine est une sauterelle de taille moyenne, de coloration brune avec les élytres verts. Cette sauterelle, endémique du sud-ouest de l'Europe, est présente en France uniquement dans le sud de la Nouvelle Aquitaine et l'ouest de la région Occitanie. Escot est ainsi situé au cœur de son aire de répartition nationale. Dans ce secteur biogéographique, elle est abondante dans ses habitats de prédilection : prairies mésophiles à humides, fossés, lisières, mégaphorbiaies. Elle est surtout présente de la plaine à l'étage montagnard mais peut grimper en altitude jusqu'à 2000 mètres environ. Les observations à haute altitude restent toutefois peu nombreuses.

Sur la commune d'Escot, la Decticelle aquitaine est notamment présente dans les prairies et pelouses qui s'étendent versant sud, au nord de la vallée du Barescou. Mais d'autres contacts plus diffus témoignent de sa présence au moins ponctuelle sur la majeure partie du territoire communal.



2.2. Les milieux boisés



Sous-bois forestier à Escot / © C. Cuenin - Parc national des Pyrénées



Environ la moitié de la surface du territoire communal est actuellement occupée par les milieux boisés. Comme évoqué au paragraphe 1.2 traitant de l'évolution des paysages de la commune, cette couverture par la forêt a nettement évolué entre 1959 et aujourd'hui. Elle s'est assez fortement développée aux dépens des milieux ouverts de basse altitude.

Dans le cadre des inventaires de terrain, plus d'un tiers des observations naturalistes a été effectué en milieux forestiers, avec une répartition de 50% pour la flore, 33% pour la faune et le reste pour la fonge. L'effort de prospection y a donc été relativement important mais a été contraint par le manque d'accessibilité. La plupart des espèces de champignons recensées sur Escot (87%) sont présentes dans ce milieu qui leur est très favorable.

2.2.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables

Les espaces concernés par une reconquête récente de la forêt ne sont pas très diversifiés. Les premiers stades sont le plus souvent des fourrés de Noisetier très homogènes. Avec le temps, s'installe plutôt des gaulis de Frêne, mais ils ne sont guère plus diversifiés. De même, les bosquets de Tilleuls (*Tilia spp.*) et d'Erables (*Acer spp.*) issus d'une reconquête relativement récente à l'échelle du cycle de vie des écosystèmes forestiers (une cinquantaine d'années) ont une structure très régulière qui ne permet guère à la strate herbacée de se développer. De cette faible diversité floristique découle des cortèges faunistiques eux-mêmes relativement appauvris à l'étage collinéen.

En revanche, se trouve çà et là des surfaces non exploitées depuis très longtemps, maintenues hors sylviculture par la commune dans l'aménagement forestier et qui constituent ce que les scientifiques appellent des « vieilles forêts ». C'est notamment le cas en ombrée, à l'étage montagnard, même si elles ne sont dominées pratiquement que par deux espèces d'arbres, le Hêtre (*Fagus sylvatica*) et le Sapin (*Abies alba*), leur structure est très hétérogène avec toutes les classes d'âge et des clairières où se développent des ourlets internes. De nombreux arbres sénescents ou morts constituent de véritables écosystèmes complexes d'une grande richesse abritant une multitude d'organismes dont certains sont devenus très rares car absents des forêts exploitées. Ainsi, une myriade de micro-organismes œuvre à la décomposition de la matière organique, et ce faisant permet de boucler le cycle de vie de la forêt dans un processus durable. Les premiers stades de décomposition sont assurés par des champignons et des invertébrés au rang desquels les coléoptères saproxyliques tiennent une place essentielle.

2.2.2. Quelques espèces remarquables...



Amadouvier / © E. Farand- Parc national des Pyrénées

L'Amadouvier *Fomes fomentarius*



L'Amadouvier est un champignon parasite trapu qui pousse entre autres sur les troncs des hêtres, peupliers et saules, plus rarement sur les sapins. Il attaque préférentiellement les arbres déjà souffrants et participe à leur lent dépérissement. D'année en année, il se développe du haut vers le bas sous forme de bourrelets concentriques, ressemblant à un sabot de cheval gris pâle pouvant atteindre 40 cm de large. Sa chair très dure, un peu liégeuse, possède un bon pouvoir calorifique une fois sèche.

C'est d'ailleurs cette propriété qui a fait sa notoriété. Depuis la Préhistoire, il est l'un des champignons utilisés pour fabriquer l'amadou, matériel essentiel pour allumer un feu. Jusqu'au début du XXe siècle, les amadoueurs imprégnaient leur amadou de diverses substances pour en améliorer l'efficacité, avant que le métier ne se perde. C'est dans les hêtraies d'Escot qu'on peut le rencontrer. Il a par exemple été vu à deux reprises dans la combe du Mail Casaula.

Le Lichen pulmonaire *Lobaria pulmonaria*



Le Lichen pulmonaire, comme tous les lichens, est le résultat d'une symbiose entre un champignon et une algue. Sa présence sur les troncs d'arbres témoigne d'une très bonne qualité de l'air. En cas de pollution atmosphérique, il disparaît. Du fait d'une croissance très lente (quelques mm par an), il ne commence sa reproduction sexuée qu'au bout de plusieurs dizaines d'années, raison pour laquelle c'est un très bon indicateur des **forêts anciennes**¹⁰, surtout quand on trouve de grands individus (jusqu'à 40 cm). A Escot, tout un cortège de lichens exigeants a été recensé, à plusieurs endroits, notamment dans la combe sous le Turoun d'et Curé et dans la forêt sous le Pic d'Andurte, preuve de la naturalité des plus vieux boisements de la commune. Déjà utilisé au XVIe siècle pour soigner les maladies respiratoires à cause de sa ressemblance avec les poumons, il est utilisé aujourd'hui en homéopathie pour soigner la toux. En effet, au-delà de cette simple ressemblance, il contient des substances antibactériennes comme beaucoup de lichens.

¹⁰ Forêt pouvant être exploitée mais située sur une parcelle où le couvert forestier est continu depuis au moins 150 à 200 ans



Lichen pulmonaire © L. Nédélec- Parc national des Pyrénées



Ancolie vulgaire / © L. Cazabet- Parc national des Pyrénées

L'Ancolie vulgaire *Aquilegia vulgaris*



L'Ancolie commune possède une esthétique remarquable. Les tiges florales, de 30 à 60 cm, portent de délicates fleurs la plupart du temps bleues, plus rarement roses ou blanches. Elles dessinent vers l'arrière des protubérances caractéristiques en forme de crochets appelées éperons. L'Ancolie commune se développe de mai à août dans les bois clairs, les clairières ou les abords des chemins forestiers. Sur Escot, elle peut être observée sans difficulté et est par exemple présente au sud de la piste forestière d'Escot ou aux alentours de la cabane de Guiche.

Très utilisée au Moyen-Âge, elle était à la base de nombreux remèdes ou philtres aphrodisiaques sans que ses propriétés n'aient jamais été démontrées. La plante contient en réalité certaines substances toxiques dangereuses pour la santé. Son charme inspira néanmoins de nombreux poètes comme Pierre de Ronsard et François-René de Chateaubriand



Megabunus diadema / © G. Pottier

Megabunus diadema



Dans le sud de la France, cette espèce à affinités atlantiques est cantonnée à la région pyrénéenne. Ce petit opilion y est bien présent à l'étage montagnard, où il peuple la plupart des hêtraies et sapinières et où il peut être observé globalement entre avril et octobre. En forêt, il est présent au sol, mais aussi sur les troncs. Malgré sa petite taille, entre 3 et 4mm, et ses pattes courtes, cet opilion se reconnaît très facilement aux très longues épines disposées autour de son ocularium (excroissance qui porte ses yeux), qui le rendent très caractéristique. Bien que sa reproduction semble classique dans les Pyrénées, un accouplement de deux individus y ayant été observé certains auteurs pensent que cette espèce pourrait avoir une reproduction parthénogénétique, c'est-à-dire que la femelle est capable de provoquer seule la gestation, sans fécondation. C'est par exemple le cas en Europe du Nord, où aucun mâle n'a jamais été observé.

Sur la commune d'Escot, cette espèce a été observée au-dessus du Col d'Andurte.

Peltis grossa



Peltis grossa est un coléoptère appartenant à la famille des Trogossitidae au corps court, large et aplati (11-19 mm) dont la couleur varie du brun foncé au noir. Rare en France, ce coléoptère est inféodé aux forêts anciennes froides et matures où nous pouvons rencontrer, toute l'année, les larves et les adultes se nourrissant du mycélium de champignons, dans le bois carié attaqué par les polypores et sous les écorces déhiscentes des chandelles de Sapin pectiné (*Abies alba*) ou de Hêtre (*Fagus sylvatica*). Sensible à la qualité des écosystèmes forestiers, il a besoin pour assurer son cycle de vie, d'arbres morts ensoleillés de gros diamètre et à ce titre il est considéré comme une espèce bioindicatrice de la qualité des forêts et comme une relique de forêts primaires.

Seulement connue de nos jours de quelques localités montagnardes en France, sa présence atteste de la valeur patrimoniale remarquable des forêts anciennes présentes sur le territoire communal.



Peltis grossa / © N. Gouix- CEN Occitanie



Grand Tétrás / © C. Cuenin - Parc national des Pyrénées

Le Grand Tétrás *Tetrao urogallus*



Plus grand galliforme d'Europe, emblématique, le Grand Tétrás est facilement reconnaissable, surtout les mâles. Outre leur taille, jusqu'à un mètre dix de longueur et 5 kg, ils arborent une arcade sourcilière rouge vif et un plumage sombre ponctué de blanc où se reflètent des nuances plus colorées. Les femelles sont plus petites et plus ternes, malgré des contrastes brun-orangé striés de noir. Souvent perché, il sait se faire discret hormis en période de reproduction lors de laquelle les mâles s'affrontent sur des places de chant. Il fréquente de préférence les vieilles forêts de conifères où il trouve la base de sa nourriture hivernale, les aiguilles desdits conifères. Les Pyrénées abritent aujourd'hui la plus grande population française ; il s'agit de la sous-espèce *aquitanicus*, endémique du massif. Parmi les menaces qui pèsent sur elle, citons la dégradation et la perturbation de son habitat, le dérangement, que ce soit en hiver ou pour l'élevage des jeunes, la prédation, et les risques de collision avec les câbles, notamment ceux des remontées mécaniques.

Le Grand Tétrás est nicheur sur le territoire d'Escot, avec une place de chant connue et suivie sur le territoire, sous le Pic de l'Ourlène.



2.3. Les milieux minéraux



Crête du Mail Arrouy / © C. Cuenin - Parc national des Pyrénées



Les milieux minéraux, c'est-à-dire les milieux où la végétation est rare voire absente (éboulis, falaises, rochers, etc.), avec plus de 160 hectares, représentent environ 7 % de la superficie communale. Ces milieux sont plutôt stables dans le temps, notamment aux plus hautes altitudes. Plus difficile d'accès, ils ont été relativement mieux prospectés dans le cadre de l'ABC puisqu'ils totalisent plus de 15 % des observations totales sur la commune avec 70% d'observations de flore et de fonge et 30% d'observations de faune. Ces milieux se concentrent aux extrémités nord et sud de la commune – là où les crêtes et les pics font frontière avec Sarrance, Oloron et Lurbe-Saint-Christau : Mail Arrouy (1 251 m), Pic d'Escurets (1 440 m), Pic de l'Ourlène (1 813 m), Pic d'Andurte (1 631 m), Pic Roumendarès (1 646 m), etc. – et se situe pour partie dans l'étage subalpin. Ils sont aussi présents plus bas à la faveur d'affleurements de la roche-mère mais sur des surfaces réduites qui ne sont pas identifiées dans la sous-trame.

Ces milieux sont très contraignants (absence de sol et d'eau, ensoleillement intense, etc.) et seules des espèces adaptées à ces conditions difficiles peuvent y élire domicile. Quelques araignées, une végétation très spécifique mais surtout de nombreux lichens affectionnent particulièrement ces milieux. Les espèces qui vivent dans ces conditions particulières présentent souvent un fort degré d'endémisme et confèrent toute son originalité à la commune. Certaines sont protégées.

2.3.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables

Les milieux minéraux hébergent une grande diversité d'habitats naturels du fait des amplitudes altitudinales, des variations d'exposition et de nature de la roche-mère, mais également du fait de leur proximité avec les milieux ouverts de pelouses, de combes à neige, etc.

Les affleurements rocheux, polis par les glaciers qui jadis occupaient le site, sont couverts d'une végétation caractérisée par des plantes grasses comme l'Orpin d'Angleterre (*Sedum anglicum*). Plus haut, à partir de l'étage subalpin, les zones rocailleuses sont constituées de falaises siliceuses ou calcaires. Ces falaises abritent dans les fissures des espèces spécialisées comme l'Orpin à feuilles épaisses (*Sedum dasphyllum*) et la Saxifrage à longues feuilles (*Saxifraga longifolia*). Les pieds des falaises sont souvent occupés par des éboulis de gros blocs, caractérisés par une végétation très clairsemée.

Dans les massifs calcaires, majoritaires, les affleurements rocheux sont occupés sur les versants bien exposés par une pelouse sèche. Très diversifiée, elle est caractérisée par de l'Anthyllide de Bosc (*Anthyllis vulneraria subsp. alpestris*), l'Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*), la Germandrée des Pyrénées (*Teucrium pyrenaicum*). Par endroits, une variante de cette pelouse abrite de la Globulaire à tige nue (*Globularia nudicaulis*). Les falaises accueillent une mosaïque d'habitats : des plantes de fourrés de versants rocailloux chauds et secs comme le Genévrier commun (*Juniperus communis*), l'Amélanchier (*Amelanchier ovalis subsp. ovalis*) ou le Raisin d'ours (*Arctostaphylos uva-ursi*). Des pelouses sèches garnissent les petites vires et des végétations de dalles profitent des replats rocheux. Dans les fissures de la roche, se trouvent les plantes typiques des falaises calcaires pyrénéennes comme la rare Androsace hérissée (*Androsace cylindrica subsp. hirtella*).

2.3.2. Quelques espèces remarquables...



Androsace hérissée © CBNPMP / C. Berges

L'Androsace hérissée *Androsace cylindrica* subsp. *hirtella*



Plante de fissures de parois calcaires, l'Androsace hérissée forme des coussinets, collés à même la roche, ornés de petites fleurs solitaires pédonculées blanches ou roses, et qui peuvent atteindre jusqu'à 25 centimètres de diamètre. Elle se distingue des autres androsaces par ses feuilles étroites, poilues sur les deux faces, à poils simples mêlés de poils fourchus. L'Androsace cylindrique n'a pas de poils fourchus ; et l'Androsace des Pyrénées a des fleurs entourées de deux **bractées**¹¹.

Endémique des Pyrénées occidentales et centrales, on rencontre l'Androsace hérissée de l'étage montagnard à l'étage alpin des Pyrénées-Atlantiques aux Hautes-Pyrénées. A Escot, près de sept stations ont été recensées dans le cadre de cet atlas. Du fait de sa rareté, elle bénéficie d'une protection nationale.

¹¹ à ne pas confondre avec des feuilles, la bractée se trouve à la base de la fleur et entoure la tige

Le Raisin d'ours *Arctostaphylos uva-ursi*



Sur les escarpements rocheux bien exposés, en altitude, une lande subalpine se développe. Elle est adaptée aux conditions sèches avec des écarts de température très élevés entre le jour et la nuit. Souvent c'est le Genévrier nain qui domine. Parfois, c'est le Raisin d'ours. Ce dernier est un sous-arbrisseau à tiges rampantes, avec des rameaux redressés munis de feuilles persistantes ovales, glabres, luisantes, entières et coriaces. Les feuilles sont réputées être des diurétiques et antiseptiques naturels des voies urinaires.

D'avril à juin, le Raisin d'ours se couvre de grappes de petites fleurs rosées en forme de grelot. Le fruit globuleux est rouge à maturité. Il est comestible mais peu savoureux. En dehors des vives rocheuses, on peut retrouver cette lande à Raisin d'ours en sous-bois des peuplements de Pin à crochets. Son aire de répartition est vaste car il est présent dans toutes les régions tempérées et froides de l'hémisphère nord. A Escot, il a été vu sur les escarpements de la crête du Pic d'Ourlène et sous le Serrisse.



Raisin d'ours / © C. Denise - Parc national des Pyrénées



Ibéris de Bernard © CBNPMP / L. Bourgne

L'Ibéris de Bernard *Iberis bernardiana*



De mai à juillet, dans les pelouses rocailleuses et les éboulis d'Escot, on peut trouver çà et là des belles plantes rares de la famille du chou ou du colza. L'Ibéris de Bernard est une plante de 5 à 20 cm, à tiges grêles, rameuses dans le haut, et à feuilles un peu épaisses. Les fleurs sont rose pâle ou blanches, assez petites en grappe un peu serrée. L'Ibéris de Bernard est endémique des Pyrénées occidentales et centrales.

Cette espèce bénéficie d'une protection à l'échelle de l'ancienne région Aquitaine. A Escot, elle a été trouvée à près de 1 100 mètres d'altitude sur les contreforts du quartier des Plous.



Maillot d'Aspe / © O. Gargominy

Le Maillot d'Aspe *Abida ateni*



Le Maillot d'Aspe, *Abida ateni*, est un escargot terrestre de la famille des Chondrinidae. Il possède une coquille oblongue de couleur brune, finement striée. Sa longueur est comprise entre 5,8 et 6,9mm et sa largeur va de 2,2 à 2,6mm. Elle s'enroule sur 7 à 8 tours faiblement convexes. L'ouverture de sa coquille se compose en général de 8 dents. Il diffère peu du Maillot seigle, *Abida secale*, dont il était autrefois une sous-espèce. Les deux espèces se différencient par le nombre de tours de la coquille et la forme des dents mais la variabilité intraspécifique rend souvent l'identification délicate.

L'espèce est endémique des Pyrénées-Atlantiques, notamment de la vallée d'Aspe. Elle fréquente l'étage collinéen, entre 300 et 400m d'altitude, dans les rochers, les pelouses sèches ou les bois clairs des terrains calcaires où elle affectionne les hêtraies sèches. Le Maillot d'Aspe est un mollusque protégé sur l'ensemble du territoire français métropolitain. Il est classé comme vulnérable sur la liste rouge de l'UICN. D'une manière générale, sa répartition réelle ses mœurs sont trop peu connus.

Le Monticole de roche *Monticola saxatilis*



Figurant parmi les oiseaux les plus colorés des montagnes pyrénéennes, d'une taille de 17 à 20 cm, le Monticole de roche, ou Merle de roche, est un migrateur transsaharien arrivant sous les latitudes tempérées au mois d'avril pour la reproduction. Les mâles arborent alors un joli plumage et sont facilement reconnaissables au gris bleuté de leur tête et à la couleur rouille de leur ventre. Bien réparti sur le massif pyrénéen, il niche entre 1200 et 2800 mètres d'altitude mais affectionne particulièrement les espaces semi-ouverts et rocaillieux des étages montagnard ou subalpin en soulane. De fait, la principale menace qui pèse sur l'espèce est la fermeture de ces milieux et la progression de la forêt. Dans la région, on le rencontre aussi sur le littoral méditerranéen et sur les causses cévenols.

A Escot, l'espèce est probablement nicheuse dans le secteur des Hourquettes de Baygrand ; elle a en effet été observée en période de nidification sous les falaises qui marquent la limite nord de la commune, au quartier des Plous.



Monticole de roche / © F. Luc - Parc national des Pyrénées



Bouquetin ibérique / © F. Luc - Parc national des Pyrénées

Le Bouquetin ibérique *Capra pyrenaica*



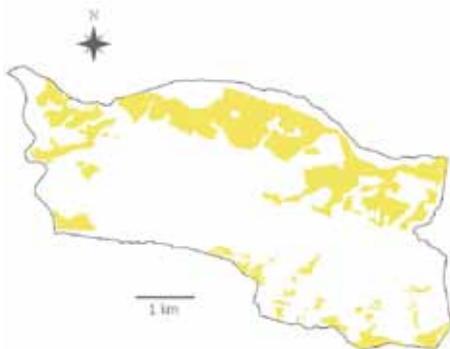
Plus petit que le Bouquetin des Alpes, le Bouquetin ibérique est un trapu, campé sur des pattes robustes munies de sabots adhérents à la roche. Son pelage est variable en épaisseur et en couleur selon les saisons, devenant plus clair et plus court en été. Ses cornes sont souvent torsadées en lyre, à la différence de son cousin alpin, et peuvent atteindre 90cm chez les mâles adultes ; ils s'affrontent en de spectaculaires et sonores combats lors de la période du rut. Un dimorphisme sexuel s'observe chez cette espèce, les mâles étant plus grands et plus gros que les femelles. Il affectionne les milieux escarpés avec des vires nombreuses, plutôt orientés au sud et rapidement déneigés, et proches de pelouses. Il s'adapte très bien à des altitudes et des climats différents, mais préfère les milieux ouverts à la forêt.

Disparu des Pyrénées françaises en 1910, notamment du fait de la chasse, il fait aujourd'hui l'objet d'un programme de réintroduction. Initié en 2014, c'est un succès, et l'espèce s'observe à nouveau sur les parois pyrénéennes ; c'est le cas à Escot.



2.4. Les milieux ouverts d'altitude

Vue sur les estives et les landes à fougères / © R. Camviel - Parc national des Pyrénées



Avec près de 500 hectares, la sous-trame des milieux ouverts est la seconde en importance et couvre près du quart du territoire communal. Elle occupe principalement les hauts de soulanes en alternance avec les milieux minéraux. Les milieux ouverts ne doivent leur maintien qu'à celui de l'activité pastorale. Là où elle a cessé, la dynamique de reconquête forestière s'est faite à leurs dépens. Il faut dire que le territoire communal montre un relief accusé ; les fortes pentes sont un frein majeur à la mécanisation. Les quartiers sans desserte sont aussi ceux où les milieux pastoraux ont été le plus rapidement conquis par la forêt. Pour autant, et même si les analyses diachroniques ont bien démontré une progression significative de la forêt depuis les années 60 (plus de 150 hectares), elle ne remet pas en cause pour l'instant l'équilibre global, ni l'identité paysagère des lieux. Toutefois, peu à peu, de vastes espaces, couverts par le passé de prairies d'estives, sont aujourd'hui largement dominés par la Fougère aigle. A l'automne, elle offre des pans de montagne entiers présentant une couleur rousse du fait de la présence de la fougère, indice de la déprise pastorale.

Plus de 30% des données totales ont été recensées dans cette sous-trame. L'effort de prospection y a donc été proportionné. Celles-ci se répartissent à égalité entre la flore et la faune. Très peu de données sur la fonge y ont été collectées. L'ensemble représente un patrimoine naturel à préserver qui passe notamment par le soutien de l'activité pastorale.

2.4.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables

Dans les secteurs les plus rocaillieux, sur roche-mère calcaire, de préférence en soulane, s'expriment des ourlets calcicoles à Brachypode des rochers (*Brachypodium rupestre*), Mélisque penchée (*Melica nutans*) et Œillet de Montpellier (*Dianthus hyssopifolius*). C'est le terrain de l'Isard (*Rupicapra pyrenaica*). Dans les secteurs sur roche-mère siliceuse et en déprise pastorale, ce sont des landes à Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) qui marquent le paysage. En altitude, la pente est forte. Les sols sont moins épais qu'en fond de vallée et les terres moins riches en matière organique. Ainsi se développent des pelouses. Floristiquement elles sont assez proches de celles que l'on peut retrouver plus haut à l'étage subalpin. Toutefois, à l'étage subalpin, une plante les domine largement, c'est le Gispet (*Festuca eskia*) et forme ce que l'on appelle des gispetières.

C'est évidemment dans les secteurs les plus pentus, difficiles à parcourir avec les troupeaux, que les nappes de Fougère aigle occupent les plus grandes surfaces de milieux ouverts d'altitude ; elles y côtoient des landes à Callune (*Calluna vulgaris*) et Bruyère vagabonde (*Erica vagans*). Le Genévrier nain (*Juniperus communis subsp. nana*) peut lui aussi y tenir par endroit une place prépondérante. Les landes à Rhododendron (*Rhododendron ferrugineum*) ne sont quant à elles présentes que dans les couloirs les plus profonds et seulement dans les expositions les plus fraîches où la neige persiste au printemps. Enfin, dans les estives encore bien entretenues un cortège prairial s'exprime avec par exemple la Raiponce des Pyrénées (*Phyteuma pyrenaicum*).

2.4.2. Quelques espèces remarquables...



Lande à fougère aigle / © J. Caneparo- Parc national des Pyrénées

La Fougère aigle *Pteridium aquilinum*



Dans les zones intermédiaires, lorsque la pression de pâturage se réduit, la reconquête forestière commence sur les milieux ouverts aux pentes les plus fortes. Les premiers stades sont souvent marqués par le développement de végétations dominées par la Fougère aigle qui occupent de grandes surfaces. Ensuite, des arbrisseaux prennent le dessus et forment des landes, et les arbustes des fourrés. Traditionnellement, des écobuages sont pratiqués pour enrayer cette dynamique. Dans un contexte de déprise pastorale, faute de troupeaux pour entretenir la state herbacée, ces écobuages ont aujourd'hui l'effet inverse et favorisent la reconquête forestière.

Ces formations à Fougère aigle sont présentes sur toutes les soulanes en déprise. Si elles impactent le paysage, notamment à l'automne en colorant de rouille les versants, elles n'ont que peu de conséquences sur la biodiversité communale tant qu'il persiste par ailleurs d'autres zones ouvertes parcourues par les troupeaux.

La Bruyère de Saint-Daboec *Daboecia cantabrica*



La Bruyère de Saint-Daboec, nommée en l'honneur d'un moine irlandais du premier millénaire, est un petit arbrisseau ligneux qui se développe dans les landes du sud-ouest de la France jusqu'à environ 1 600 m d'altitude. Le Béarn héberge les plus importantes populations des Pyrénées occidentales. L'espèce se raréfie ensuite rapidement vers l'est pour disparaître à partir d'Argelès-Gazost. L'espèce est protégée en France. Trois stations ont été enregistrées sur la commune.

De taille modeste (20 à 50 cm), cette Bruyère porte des feuilles persistantes d'un vert luisant sur le dessus et blanc cotonneux sur le revers. De juillet à octobre, s'épanouissent des grappes de fleurs en forme de grelots roses parfois mauves. Mellifère, la Bruyère de Saint-Daboec participe au soutien naturel des populations d'insectes pollinisateurs qui connaissent actuellement un fort déclin.



Bruyère de Saint-Daboec / © C. Denise- Parc national des Pyrénées



Aster des Alpes / © L. Cazabet- Parc national des Pyrénées

L'Aster des Alpes *Aster alpinus*



Seules deux espèces d'aster fréquentent en altitude le territoire du Parc national des Pyrénées : l'Aster des Alpes et l'Aster des Pyrénées. Bien que la « fleur » de ces deux espèces – il s'agit en réalité d'une inflorescence, plus exactement d'un capitule – soit proche en apparence (cœur du capitule jaune et « pétales » bleus à violet), plusieurs traits anatomiques les distinguent. Le capitule de l'Aster des Alpes est solitaire au sommet d'une tige alors que l'Aster des Pyrénées en compte plusieurs disposés à l'extrémité d'une tige ramifiée. La première est de taille modeste, avec ses 30 à 35 cm, elle est relativement fréquente alors que la seconde peut atteindre 80 cm. Elle est par ailleurs extrêmement rare et bénéficie d'un statut de protection.

L'Aster des Alpes est une espèce qui affectionne les pelouses rocailleuses sur l'ensemble de la chaîne, que cela soit sur calcaire ou sur silice. Sur la commune d'Escot, il a été observé à plusieurs reprises notamment sous les Pics Roumendarès et d'Andurte.



Zygène de Barèges / © B. Louboutin - OPIE

La Zygène de Barèges *Zygaena contaminèi*



Associées au groupe des papillons de nuit, les zygènes s'observent pourtant de jour et se reconnaissent à leurs ailes noires ornées de taches rouges. Parmi elles, la Zygène de Barèges est endémique de France et d'Espagne, elle ne se rencontre que dans l'ouest des Pyrénées et dans les monts Cantabriques. Elle fréquente les pelouses et lisières d'altitude où les adultes sont observables en juillet et en août essentiellement entre 1200 et 2100 mètres d'altitude. Le reste de l'année, les chenilles se nourrissent du Chardon bleu des Pyrénées, plante-hôte indispensable à la reproduction de l'espèce. Comme beaucoup de papillons d'altitude, cette espèce est menacée de disparition dans les Pyrénées en raison notamment du changement climatique et du surpâturage des estives qui menacent les habitats qu'elle occupe.

Sur la commune d'Escot, la Zygène de Barèges a été contactée sur une pelouse d'altitude à environ 1500 mètres d'altitude près du col d'Andurte.

La Joyeuse *Trichosea ludifica*



La Joyeuse est un papillon de nuit extrêmement localisé en France et en forte régression, avec moins de 10 stations récentes connues. Durant les 30 dernières années, il n'a été observé que dans les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées et la Haute-Savoie. Il était autrefois signalé en Gironde, en Bretagne, dans le Centre et les Vosges. A tendance boréo-montagnarde, cette noctuelle se rencontre dans les vallées froides de moyenne montagne, le plus souvent à proximité de cours d'eau où pousse sa plante-hôte principale, le Sorbier des oiseleurs. La chenille consommerait aussi les Saules et le Chêne. On peut l'observer de mai à août.

L'adulte est facile à reconnaître, avec une teinte générale blanche, des dessins noirs en zigzag et une tache orbiculaire bien marquée. Sur la commune d'Escot, la Joyeuse a été mentionnée une seule fois, en bordure de la route Pastorale de Guiche, à environ 870 mètres d'altitude.



Joyeuse / © S. Grenier - CEN Occitanie



Venturon montagnard / © L. Reigne - Parc national des Pyrénées

Le venturon montagnard *Carduelis citrinella*



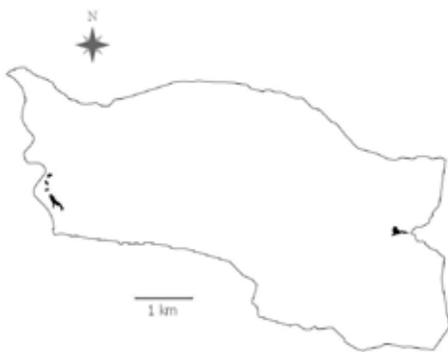
Petit fringillidé (famille des pinsons), le Venturon montagnard se reconnaît grâce à son plumage jaune verdâtre strié de noir sur les ailes. Seules les joues et la nuque apparaissent d'un gris clair monochrome, ce qui permet de le distinguer d'autres passereaux jaunes, tels ses cousins le Tarin des aulnes ou le Serin cini. Ces couleurs sont moins marquées chez la femelle. C'est un montagnard dont la répartition est limitée aux plus hauts massifs d'Europe de l'ouest. Il vit en limite haute des arbres, notamment dans les peuplements de conifères (sapinières, pinèdes à crochets, etc.). Pour autant, il n'est pas rare de l'observer dans des zones plus dénudées ou en groupe autour des granges d'estives.

C'est dans ce type de milieux qu'il a été vu à Escot, en versant nord à proximité du mail d'Abérou. Plutôt commun dans les Pyrénées, il est probablement plus largement réparti sur la commune. Peu menacé, ce sont surtout les effets à long terme du réchauffement climatique qui pourraient conduire à sa raréfaction, comme pour la plupart des espèces boréo-alpines.



2.5. Les milieux urbains

Vue sur le village d'Escot / © C. Cuenin- Parc national des Pyrénées



Si la sous-trame des milieux urbains occupe seulement 0,2 % du territoire communal, elle est cependant en augmentation. Elle cumule 1,2 % des observations faites par les naturalistes ; avec 86 % pour la faune et le reste pour la flore. Du fait de son accessibilité, elle a effectivement fait l'objet d'une plus forte pression d'observation. Les milieux anthropisés de la commune ne sont pas seulement présents en fond de vallée, mais aussi en altitude avec les fermes éparses qui n'ont pas forcément été identifiées dans cette sous-trame. Pour l'essentiel, cette sous-trame est composée de maisons d'habitation et de leurs dépendances.

Même si les milieux urbains paraissent moins riches que les milieux plus naturels, nous sommes parfois surpris des espèces rencontrées. La nature n'aime pas le vide et certaines espèces trouvent leur bonheur dans la moindre fissure. En revanche, des espèces exotiques sont introduites par l'Homme ; veillons à ce qu'elles ne se propagent pas dans le reste de la commune.

2.5.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables

La sous-trame des milieux urbains ne comporte pas à proprement parler d'habitat naturel remarquable. S'y observe néanmoins des habitats dits secondaires ou « artificiels » (vieux toits et murs en pierre, talus, granges, etc.), propices à l'accueil d'une certaine biodiversité. Nous ne les remarquons pas toujours tant ils sont communs, pourtant ils abritent de nombreuses espèces. Ces habitats secondaires participent à la richesse du patrimoine naturel s'ils font l'objet d'une gestion et d'un entretien raisonnés.

La végétation semi-naturelle du bourg se trouve notamment sur les murs anciens. Ceux-ci offrent des conditions naturelles similaires aux falaises et aux rochers. Au niveau de ces murets en pierres sèches, non jointées, le village abrite donc des conditions proches des milieux naturels. Les murs sont végétalisés spontanément. La Doradille Rue des murailles (*Asplenium ruta-muraria*), la Capillaire des murailles (*Asplenium trichomanes*) ou encore la Grande Chélidoine (*Chelidonium majus*) y sont par exemple observables. De même, dans les bordures des jardins, quantité de plantes sauvages cohabitent avec nous, elles sont butinées par les abeilles et bourdons. D'autres espèces sont plus discrètes et attendent la nuit tombée pour reprendre ses activités.

L'abandon définitif des traitements par les pesticides va dans le bon sens. C'est dans cet esprit que la municipalité entretient les espaces publics, respectant en cela la réglementation nationale. Il ne reste plus qu'à suivre ce bon exemple dans nos jardins et nous reverrons en nombre passereaux et papillons. Veillons toutefois à éradiquer les plantes exotiques envahissantes présentes et à ne pas en planter de nouvelles.

2.5.2. Quelques espèces remarquables...



Bryum argenté © CBNPMP / M. Infante-Sanchez

Les mousses des toits

H. sericeum, *T. muralis* et *B. argentatum*



Les vieux toits du village sont colonisés à la moindre occasion par une poignée d'espèces de mousses communes. Elles font partie du paysage quotidien tout en étant souvent totalement méconnues.

L'Homalothécie soyeuse (*Homalothecium sericeum*) tapisse de couleurs dorées les parties plus ombragées. La Tortule des murs (*Tortula muralis*), elle, hérissé les endroits les plus humides de petits coussinets verts d'où dépassent des organes brunâtres qui produisent les spores. Quant au Bryum argenté (*Bryum argenteum*), il s'installe à toutes les altitudes et sur tous les types de substrats (sol, rochers, béton, toitures, pavement...), même les plus inattendus (métal, verre...).

Cette extraordinaire plasticité écologique lui permet de se développer au cœur des villages, peut-être même chez vous ?

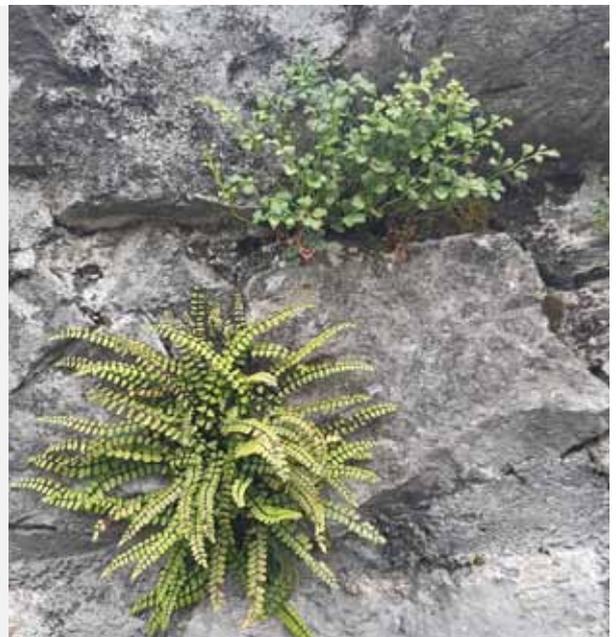
Les fougères des murs en pierre

A. trichomanes, *A. ruta-muraria* et *P. vulgare*



Ces mêmes habitats urbains sont également exploités par plusieurs fougères communes, mais tout aussi méconnues. Les vieux murs hébergent ainsi de véritables jardinières sauvages. Plusieurs espèces de fougères ont été observées sur Escot dont le Polypde vulgaire (*Polypodium vulgare*), la Capillaire des murailles (*Asplenium trichomanes*) et la Doradille rue des murailles (*Asplenium ruta-muraria*). Leur capacité d'adaptation leur permet même de coloniser des murs jointés, a priori non favorables. En effet, en milieu urbain, les murs en pierres sèches demeurent leur habitat de prédilection.

La Capillaire des murailles forme des petites touffes lâches de 15 à 20 cm de haut avec des feuilles composées de deux rangées de petits lobes arrondis ; au revers, elles sont couvertes d'une poudre de couleur rouille : ce sont les spores nécessaires à sa reproduction. Quant à la Doradille rue des murailles, elle s'en distingue par une forme plus découpée et triangulaire de ses feuilles.



A. trichomanes (en bas) et *A. ruta-muraria* (en haut) sur un muret à Escot / © J.M. Dupond - APEXE



Cymbalaire des murs / © D. Roussel - Les Amis du Parc national des Pyrénées

La Cymbalaire des murs

Cymbalaria muralis



La Linaire cymbalaire ou Cymbalaire des murs est une plante vivace et rampante qui s'installe facilement dans les fissures des murs anciens. Elle tient d'ailleurs son nom usuel de « Ruine-de-Rome » de son affection pour les vieilles pierres (de préférence calcaires). Originnaire du bassin méditerranéen, elle aurait été importée d'Italie au XVI^e siècle pour raisons ornementales. Elle produit de petites fleurs violettes à gorge jaune. Elles suivront les mouvements du soleil jusqu'à leur fécondation avant de s'en détourner. Le pédoncule se courbe alors afin d'orienter la fleur vers le mur et permettre le dépôt des graines dans une fissure proche.

Les feuilles, circulaires et charnues, sont comestibles. Leur forme concave est à l'origine du nom donné à la plante : *cymbalaria* signifiant « nacelle » ou « barque » en latin. Autrefois utilisée contre le scorbut (grave carence en vitamine C), cette plante est également connue pour ses vertus hémostatiques. Elle peut s'observer sur de nombreux murs des hameaux, comme celui de Pendiè où elle a été recensée.



Petit Rhinolophe / © J. Demoulin- Parc national des Pyrénées

Le Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*



Aussi appelé Petit fer à cheval, il est l'une des plus petites chauves-souris d'Europe avec un poids de 4 à 7 grammes. Insectivore nocturne, il repère ses proies grâce à l'émission d'ultrasons ; c'est l'écholocation, le principe du sonar. Cette technique très précise lui permet de s'orienter la nuit et de capturer des insectes en vol ou posés dans le feuillage. Il fait preuve d'une grande agilité. Il apprécie de se déplacer le long des linéaires arborés, recherchant de fait les secteurs bocagers riches en haies et lisières. Présent aussi en zone urbaine, il s'installe au printemps et en été dans les granges ou les greniers tandis qu'en hiver, il se reporte plus volontiers dans les grottes où il forme, enveloppé dans ses ailes, un petit cocon sombre suspendu par les pattes.

Sur la commune, plusieurs colonies sont mentionnées, notamment dans les granges foraines, avec parfois des colonies de mise-bas accueillant une trentaine de femelles. Un contrôle de ces gîtes déjà répertoriés serait pertinent pour vérifier leur état de conservation.

L'Epeire des fenêtres *Zygiella x-notata*



L'Epeire des fenêtres, d'une taille de 6 à 11mm, est une espèce très commune qui vit près des habitations, communément installée dans l'angle des fenêtres. Cette araignée construit une toile géométrique, comme les autres membres de sa famille, les Aranaeidae. Cependant, cette toile a une caractéristique bien particulière : il lui manque une portion ! A la place de ce quartier vide se trouve un fil avertisseur reliant le moyeu de la toile à la cachette de l'araignée où elle se réfugie en journée, pour chasser sans s'exposer aux prédateurs. Elle est surtout active en période estivale, entre juin et octobre.

Sur la commune d'Escot, l'espèce a été mentionnée dans le village. Si vous prenez le temps d'observer le coin de vos fenêtres et portes vous observerez sûrement cette toile ; la nuit venue l'araignée s'installe en son centre.



Epeire indéterminée / © S. Déjean - CEN Occitanie



Ecaïlle cramoisie / © S. Grenier

L'écaïlle cramoisie *Phragmatobia fuliginosa*



L'Ecaïlle cramoisie est un papillon de nuit très commun en France. On le rencontre de la plaine à plus de 2000 mètres d'altitude. Il fréquente tous les types de milieux et il n'est pas rare de l'observer jusqu'en ville. La chenille vit aux dépens des Myosotis, Rumex, Galium et de nombreuses autres plantes basses. Le papillon s'observe du mois de mars au mois d'octobre. Cette espèce donne naissance à une à trois générations par an selon l'altitude et la latitude. La femelle peut pondre jusqu'à 500 œufs qui sont déposés par plaque de plusieurs dizaines sous les feuilles de la végétation.

L'adulte est facile à identifier. La couleur des ailes antérieures est chocolat au lait avec une teinte rougeâtre et deux petites taches noires. Le dessus des ailes postérieures est rose-ocre rouge avec plusieurs taches noires dans cellule discoïdale et dans l'aire submarginale. Il peut être observé sur la commune, y compris dans le bourg.



2.6. Les milieux humides



Ruisseau du Barescou à Escot / © C. Cuenin - Parc national des Pyrénées



Seulement 9 hectares de milieux humides ont été cartographiés, soit 0,4 % du territoire communal avec principalement la ripisylve du Gave d'Aspe. Beaucoup d'autres zones qui constituent des milieux humides (zones humides, réseau hydrographique secondaires, mares, etc.) n'ont pas été identifiées à ce jour. De fait, la superficie totale de cette sous-trame est largement sous-estimée.

C'est un travail important de cartographie qui reste à faire. Il serait très complémentaire au travail d'inventaire de la biodiversité mené ici. En effet, la biodiversité des milieux humides est si particulière qu'elle est souvent absente des autres milieux plus secs ; beaucoup d'espèces animales et végétales sont inféodées aux milieux humides, et ne peuvent être trouvées ailleurs. Leur richesse est indéniable. De fait, seulement 0,4 % des données naturalistes ont été recensées sur les milieux humides identifiés.

2.6.1. Les habitats naturels représentatifs ou remarquables

Du fait de la nature géologique de la moitié nord du territoire communal, et des éboulis dominant les versants en altitude, les sources et points de résurgences sont assez nombreux sur la commune. Certains sont temporaires, tout comme les ruisseaux qui en découlent. D'autres ont un écoulement permanent et abritent des plantes aquatiques comme le Populage des marais (*Caltha palustris*), la Cardamine à larges feuilles (*Cardamine raphanifolia*) ou la Stellaire des sources (*Stellaria alsine*). Les sources les plus riches en carbonates dissouts sont pour certaines pétrifiantes ; phénomène rare et spectaculaire formant des vasques et des cascades en escalier. Ces sources pétrifiantes hébergent un cortège spécifique de mousses adaptées à ces conditions particulières.

A de nombreux endroits, sur des étendues variables, les replats et cuvettes permettent à des bas-marais de se former. Ces zones humides sont souvent dominées par quelques espèces de Laïches (*Carex spp.*) et de Joncs (*Juncus spp.*) et peuvent héberger des espèces animales remarquables comme le Criquet smaragdine (*Omocestus viridulus*). Les gouilles et flaques associées sont propices à la reproduction de la Grenouille rousse (*Rana temporaria*).

Tout à l'aval, le Gave d'Aspe serpente et forme des méandres en fond de vallée. Les berges et les îles du lit majeur sont occupées par un boisement alluvial où le Frêne occupe une place importante avec plusieurs espèces de Saules (*Salix spp.*) et de Peupliers (*Populus spp.*). Remaniés constamment par les crues, les bancs de galets voient une grande diversité de plantes pionnières s'y installer. Ces perturbations naturelles et régulières permettent aussi à des « pestes végétales » d'y prospérer. Plus haut, dans les vallons encaissés, la ripisylve qui accompagne les torrents pentus abrite une diversité remarquable et souvent méconnue. Le Barescou lui-même est accompagné sur presque toute sa longueur par une ripisylve qui tranche avec les boisements de pente.

2.6.2. Quelques espèces remarquables...



Source pétrifiante à Escot / © C. Cuenin- Parc national des Pyrénées

Les mousses des sources pétrifiantes



Nombreuses sont les sources et les petits ruisseaux suintants dont l'eau a parcouru de longues distances sous terre et s'est chargée en calcaire dissout. Des mousses adaptées à ces eaux dures – *Apopellia endiviifolia*, *Brachythecium rivulare*, *Cratoneuron filicinum*, *Palustriella commutata*, *Ptychostomum pseudotriquetrum*, *Rhynchostegium riparioides* – puisent l'oxygène dissout et, par photosynthèse, rejettent du CO₂. Ces échanges gazeux provoquent la précipitation du calcaire qui peu à peu vient à recouvrir ces mousses d'une épaisse croûte. Elles sont littéralement pétrifiées. Au cours des âges, ces sources pétrifiantes croissent pour former une roche poreuse, le travertin, que recouvrent les mousses.

Les sources n'étant pas des habitats d'une grande surface, la rareté des sources pétrifiantes en fait un habitat naturel patrimonial. Au niveau européen, il s'agit même d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Il convient donc d'y prêter attention. Une des plus simples à observer est située en bord de RD 294 en face de l'embranchement donnant accès au camping du Moulin de Barescou.

La Valériane des Pyrénées

Valeriana pyrenaica



La Valériane des Pyrénées est une grande plante herbacée qui peut dépasser un mètre de hauteur. Les botanistes appellent ces plantes des « phorbes ». Elles demandent une bonne alimentation en eau et forme une végétation haute que l'on appelle « mégaphorbiaie ». Ce sont des habitats naturels ponctuels, par ailleurs caractéristiques des zones humides, et à ce double titre, patrimoniaux. La Valériane des Pyrénées se reconnaît à ses fleurs roses épanouies en juin-juillet en un large corymbe au sommet des tiges creuses et cannelées, et à ses larges feuilles dentées en forme de cœur et opposées 2 à 2.

Espèce connue uniquement dans les Pyrénées et le nord de la péninsule ibérique, elle en est donc endémique. Elle a été observée en plusieurs endroits en lisière forestière, mais toujours dans des endroits humides, comme au niveau de la Moule de Poum le long du Barescou, ou à près de 1.300 m d'altitude au bord du ruisseau qui coule au fond de la combe du Mail Casaula.



Valériane des Pyrénées / © J.M.. Dupond- APEXE



Arbre aux papillons / © D. Pelletier- Parc national des Pyrénées

Arbre aux papillons

Buddleja davidii



Cet arbuste, aussi appelé Lilas d'été en raison de sa floraison estivale et de sa ressemblance par ses grosses grappes de fleurs avec le Lilas commun, est une espèce envahissante. Importée de Chine au XIX^e siècle par le Père David, missionnaire et botaniste natif d'Espelette, la plante est cultivée dès le début de la première guerre mondiale. Très prisée des particuliers comme des professionnels pour un usage ornemental, elle s'échappe dans la nature où elle entraîne une baisse de la diversité végétale. Par ailleurs, son intérêt pour les papillons serait en réalité limité du fait du caractère toxique de ses feuilles.

Comme beaucoup d'espèces exotiques, l'Arbre aux papillons affectionne les terrains perturbés. Sur la commune, elle se rencontre ainsi en de très nombreux endroits au bord du Gave d'Aspe, mais aussi en milieux ouverts en bord de route au cœur du village. L'espèce est à contenir par des opérations d'éradication et sa culture devrait être proscrite.



Chabot du Béarn / © C. Pichon

Le Chabot du Béarn

Cottus aturi



Longtemps rattaché au Chabot commun *Cottus gobio*, ce n'est que récemment, en 2005, que l'espèce Chabot du Béarn a été identifiée. Sa répartition mondiale se limite au bassin de l'Adour d'où il est donc endémique. C'est un petit poisson trapu, d'une dizaine de centimètres et d'une forme globalement triangulaire, la tête étant plus large que les parties postérieures. Très discret, il passe la majeure partie du temps camouflé et immobile dans le sédiment, au fonds des cours d'eau, ne se mouvant que la nuit pour chasser des invertébrés. Il présente une couleur d'un brun clair marbré de noir.

Ses habitats de prédilection sont semblables à ceux de la Truite fario, sa principale prédatrice, c'est-à-dire des cours d'eau bien oxygénés, rapides et au substrat grossier. Il est donc surtout présent sur les têtes de bassin. A Escot, il a ainsi été mentionné sur le Barescou. Les principales menaces qui le concernent sont la modification des débits (irrigation, hydroélectricité, etc.) ou la pollution de l'eau. Il est de fait considéré comme un bon indicateur de la qualité des milieux aquatiques.

L'Hespérie du brome

Carterocephalus palaemon



L'Hespérie du brome est un petit papillon avec le dessus des ailes brun foncé parsemées de taches jaune orangé. Le dessous est plus fauve avec les taches jaune pâle cerclées de noir. Il fréquente essentiellement les lisières et clairières humides, les franges des tourbières mais également dans les clairières à végétation herbacée dense. Les œufs sont pondus isolément, principalement sur la Canche bleue et le Brachypode des bois. Il n'y a qu'une génération par année. Il vole essentiellement durant les mois de mai et juin. Les mâles ont un fort comportement territorial et se postent sur des affûts dominants comme les fougères aigles et les arbustes.

Holarctique, c'est-à-dire à large répartition dans l'hémisphère nord, l'Hespérie du Brome est en régression dans de nombreux départements de France. Elle est bien représentée dans les Pyrénées mais se raréfie toutefois dans le piémont. Sur la commune d'Escot, l'Hespérie du brome a été observée qu'à une seule reprise, en bordure de la route Pastorale de Guiche, à environ 700 mètres d'altitude.



Hespérie du brome / © L. Ton - CEN Occitanie



Ecrevisse à pattes blanches / © S. Rollet - Parc national des Pyrénées

L'Ecrevisse à pattes blanches

Austropotamobius pallipes



L'Ecrevisse à pattes blanches est l'une des trois espèces d'écrevisses indigènes en France. Son nom lui vient de la couleur blanche de sa face ventrale, notamment au niveau des pinces. Elle affectionne les eaux fraîches riches en calcium et trouve refuge sur les fonds graveleux, les chevelus racinaires développés ou en abris sous berge. Très sensibles à la pollution et à la peste de l'écrevisse transmise par les écrevisses exotiques envahissantes, souvent regroupées en tant « qu'Ecrevisses américaines », les populations d'Ecrevisses à pattes blanches connaissent un fort déclin sur tout le territoire national, et se concentrent désormais principalement sur les têtes de bassins versants. L'Ecrevisse à pattes blanches est plus facilement observable la nuit et en période estivale.

Sur la commune, une population de l'espèce est notamment connue sur le Barescou ce qui témoigne là aussi de la bonne qualité et de l'attractivité de cours d'eau.

PARTIE 4

Atlas de la biodiversité communale
Synthèse : enjeux et initiatives
possibles



1. Enjeux et actions envisagées en faveur de la biodiversité

Les nombreuses observations et études réalisées sur le territoire de la commune d'Escot ces dernières années ont révélé une grande diversité biologique permettant de dénombrer 2263 espèces de faune, de flore et de fonge différentes.

Les analyses réalisées tout d'abord globalement, puis trame par trame, ainsi que l'expertise apportée par les partenaires et naturalistes de terrain, ont permis de poser un diagnostic du territoire communal vis-à-vis de la biodiversité à l'échelle des paysages, des habitats ou encore des espèces.



1.1. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux ouverts de fond de vallée (bocages, prairies et cultures)

>> A l'échelle des paysages

Même si ce secteur s'est significativement urbanisé au cours des dernières décennies, les prairies, entrecoupées de haies et de bosquets, forment un bocage qui reste la matrice principale du paysage des soulans d'Escot. C'est dans ce paysage que s'inscrivent les exploitations dispersées sur ce versant.

>> A l'échelle des habitats

Le maintien d'une activité agro-pastorale permet de conserver les valeurs biologiques de ces milieux, les prairies notamment. **C'est dans les prairies de fauche que se trouve la plus grande diversité d'espèces de faune et de flore, en particulier dans celles qui sont le moins fumées.** Là où l'activité agro-pastorale est en déprise, la Fougère aigle ou les ronces dominent aux premiers stades de la reconquête, puis des fourrés de Noisetier et de Frêne, prennent le dessus dans les milieux où la richesse en espèces s'appauvrit.

>> A l'échelle des espèces

Les milieux ouverts de fond de vallée, qu'ils soient naturels ou agricoles, sont favorables à la biodiversité qui bénéficie d'une mosaïque paysagère complexe, faite de haies, de prairies et de lisières. Chez les vertébrés, peu d'espèces à enjeux y ont été recensées, mais **le maintien de cette mosaïque demeure un enjeu majeur pour favoriser la biodiversité dite ordinaire** présente au sein de ces habitats, que ce soit pour les oiseaux, les reptiles, ou les mammifères. Citons toutefois un rapace typique de ces milieux mosaïqués, le Milan royal, **qui a subi un déclin national assez marqué ces dernières années notamment du fait des traitements anti-rongeurs** qui, par bioaccumulation, peuvent également provoquer la mort du rapace et de bien d'autres espèces. Evoquons aussi **plusieurs espèces de chauves-souris qui ont besoin de linéaires arborés pour se déplacer et qui trouvent donc dans le bocage d'Escot des conditions très favorables.** Il s'agit par exemple de la Barbastelle d'Europe ou des rhinolophes. Ces espèces se nourrissent d'invertébrés dont la richesse au sein de ces milieux est aussi à souligner.

C'est d'abord le cas pour les papillons dont la diversité est généralement corrélée à la **richesse floristique et à la qualité des habitats**, et les orthoptères, davantage liés à la **structure verticale de la végétation** et favorisés par l'**hétérogénéité des strates** (herbacée, arbustive et arborée). **Il est donc important de veiller sur ces deux critères dans la gestion des espaces.** Ainsi, près de 80 espèces de papillons de nuit ont été recensées dans les secteurs bocagers de la commune. La plupart sont des espèces assez communes, mais d'autres sont plus rares, comme l'Acidalie neigeuse, ou bien inféodées à des milieux particuliers, plutôt secs et chauds comme la Noctuelle du genêt, plutôt frais pour l'Eupithécie noirâtre. La richesse des habitats disponibles est également mise en lumière par les deux groupes évoqués précédemment, à savoir les papillons de jour et les orthoptères, dont les cortèges se distinguent en deux groupes principaux, les espèces liées aux milieux ouverts (prairies, pâturages, etc.), et celles liées aux lisières. Nous pouvons citer d'une part l'**Azuré du serpolet, protégé au niveau national**, le Miroir, le Dectique à front blanc ou le Grillon champêtre, et d'autre part l'**Azuré des nerpruns**, le Tristan, le Gomphocère roux ou la Leptophye ponctuée. Il s'agit pour la plupart d'espèces communes et largement réparties dans la région mais dont la tendance est au déclin pour certaines d'entre-elles dans les zones urbanisées et où se pratique une agriculture intensive.

Le constat est similaire pour d'autres groupes moins connus. C'est le cas pour les coléoptères pour lesquels les coprophiles sont particulièrement bien représentés avec 15 espèces de bousiers et de géotrupes recensés sur les zones pâturées. Parmi ces derniers, nous remarquons notamment le bel *Aphodius conjugatus* considéré comme **peu commun en France et très sensible aux traitements antiparasitaires**. Chez les carabiques, notons également *Licinus aequatus* espèce localisée en France aux Pyrénées centrales et occidentales qui affectionne les friches sèches. Enfin pour les araignées, un cortège commun d'une quarantaine d'espèces dont *Mangora acalypha*, *Synema globosum*, *Thomisus onustus* ou bien encore *Zila diodia* a été inventorié sur la commune. La diversité en habitats naturels et la diversité floristique expliquent en grande partie la richesse

faunistique observée à Escot. Les cortèges floristiques y sont assez communs. Néanmoins, les pelouses sèches calcicoles entretenues de manière extensive abritent des plantes rares et menacées comme le Thésium divariqué et l'Œillet du Béarn, voire protégées en Aquitaine comme la Marguerite géante et le Tabouret des montagnes.



1.2. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux boisés

>> A l'échelle des paysages

Les milieux boisés naturels sont surtout présents en ombrée. Que ce soient les tillaies-ébraiaies collinéennes de pente ou les hêtraies-sapinières montagnardes, elles occupent la moitié sud du territoire communal. Elles tranchent ainsi avec la soulane où les milieux ouverts dominent.

>> A l'échelle des habitats

Hêtraie et hêtraie-sapinière occupent la majorité des milieux boisés d'altitude. En haut de soulane, nous ne trouvons que des bosquets tortueux de hêtres et ça et là des bosquets lâches de Pin à crochets. **Les boisements les plus patrimoniaux sont de loin ceux qui ont été peu ou non exploités de mémoire d'homme.** Il faut en effet plus d'un siècle pour que la forêt évolue selon un rythme naturel où des arbres de gros diamètres et du bois mort, tous deux très favorables à la biodiversité, pourront apparaître. **En ce sens, le massif forestier qui s'étend en versant nord est le plus susceptible d'accueillir des patchs de forêts anciennes** (couvert forestier continu), **voire de vieilles forêts** (aucune exploitation). **Il serait intéressant de préciser et d'y maintenir une trame de vieux bois**, aidé en cela par les difficultés d'accès. Plus bas, ce sont les forêts de ravins qui occupent l'étage collinéen avec les Tilleuls, les Erables et en sous-bois le Buis. Sur les pentes moins fortes, les chênaies riches en feuillus divers s'installe comme en plaine. Les principaux cours d'eau sont eux accompagnés d'une ripisylve où le Frêne domine.

>> A l'échelle des espèces

Bien réparties sur le versant nord de la commune, les forêts d'Escot accueillent une biodiversité qui vient mettre en lumière la qualité de ces habitats forestiers. **Celle-ci dépend notamment des arbres âgés, de gros diamètres (supérieur à 70cm de diamètre) et de la présence de bois mort au sol (chablis) ou debout (chandelle) qui offrent une grande variété de dendromicrohabitats¹².** De fait, elle est menacée dans de nombreuses forêts à cause de leur exploitation intensive entraînant la raréfaction de ces vieux arbres et du bois mort, indispensables à l'accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces.

Parmi elles, citons d'abord les coléoptères, qui peuvent représenter le quart de la biodiversité forestière. Toutefois, à **Escot, la connaissance de cette diversité demeure lacunaire**, avec seulement 85 espèces saproxyliques (qui dépendent du bois mort) recensées. Mais cela suffit pour mettre en lumière quelques raretés et enjeux, comme le rare *Peltis grossa*, connu en France seulement de quelques localités montagnardes où il se développe dans les caries rouges, des blessures causées par la présence de champignons, et sous l'écorce des chandelles d'arbres morts en vieilles forêts. Citons aussi la spectaculaire Rosalie des Alpes, protégée en France et menacée à l'échelle mondiale qui colonise les troncs d'arbres feuillus, en particulier les vieux hêtres moribonds mais aussi sur le charme, le frêne et les érables. Par ailleurs, les forêts fraîches encombrées par des rochers abritent aussi d'autres coléoptères originaux comme l'endémique carabique pyrénéen *Cychrus dufouri* qui se nourrit d'escargots et hiberne dans les troncs cariés et sous les mousses. Le niveau de connaissance sur les araignées semble lui aussi parcellaire, même si quelques espèces phares et endémiques relevant d'un certain niveau d'enjeu peuvent être citées. Notons ainsi *Eratigena inermis*, *Pireneitega segestriformis* et *Troglohyphantes marqueti*, qui est cavernicole mais qui trouve sous les souches ou les pierres des milieux de substitution. Pour les opilions citons *Dicranopalpus pyrenaicus* et *Megabunus diadema*, ce dernier étant plus largement réparti mais caractéristique des forêts anciennes.

Les milieux boisés d'Escot accueillent par ailleurs un cortège de vertébrés dont la plupart des grands mammifères communs de nos forêts ainsi que le discret Chat forestier. Des amphibiens en phase terrestre y sont également recensés de même que de nombreux oiseaux. Parmi eux, si la plupart sont communs et constituent le cortège forestier classique et attendu, certains présentent des enjeux plus élevés. Citons par exemple l'emblématique Grand Tétraz et plusieurs passereaux un peu plus inféodés aux forêts matures d'altitude (Roitelet huppé, Bouvreuil pivoire, Grimpereau des bois, etc.). Soulignons aussi la présence de pics, notamment du rare Pic à dos blanc et du Pic noir, qui ont un rôle majeur dans la création de cavités arboricoles dont dépendent de nombreuses espèces lorsque les pics les abandonnent.

Cette trame abrite également une très grande diversité de lichens dont certains sont de très bons indicateurs de la naturalité des lieux. Une très large partie des champignons recensés sur la commune l'ont été dans les milieux boisés. Les boisements calcaires abritent une orchidée rare et menacée, la Céphalanthère à grandes fleurs. Une autre plante menacée en Nouvelle-Aquitaine, le Cérinthe glabre, a été trouvée dans des boisements plus humides. Deux autres espèces protégées en Aquitaine ont aussi été trouvées dans les milieux boisés, le Millepertuis des montagnes et l'Œillet à fleurs géminées. Si la première est

¹² Les dendromicrohabitats sont toutes les structures portées par les arbres et susceptibles d'être fréquentées par d'autres espèces comme arbrbi, lieu de reproduction ou nourriture. Il s'agit par exemple de cavités, d'écorces décollées, de fissures diverses, de carpophores de champignons, de lierre ou bien encore de bois morts.

une forestière stricte, la seconde est plutôt une plante de lisière. Ces lisières, lorsqu'elles sont humides, accueillent aussi des mégaphorbiaies pyrénéennes, une végétation patrimoniale à plus d'un titre, abritant des espèces atypiques comme la Valériane des Pyrénées, et jouant un important rôle d'écotone, ou zone transitoire, entre forêt et prairie.



1.3. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux minéraux

>> A l'échelle des paysages

Soumis à une évolution lente et représentés majoritairement par les falaises et éboulis à l'Est de la commune, les milieux minéraux se montrent stables dans le temps. Leur présence, à elle seule, rend ces paysages grandioses et participe à l'attractivité du territoire.

>> A l'échelle des habitats

Pelouses rocailleuses, éboulis et falaises présentent des habitats stables non menacés avec une biodiversité particulière souvent liée à la nature géologique de la roche. Les milieux minéraux, en particulier les éboulis et les falaises, abritent un patrimoine naturel exceptionnel. L'orientation, ombrée ou soulane, joue en particulier un rôle important dans la composition des cortèges floristiques..

>> A l'échelle des espèces

Très limités sur le territoire, les milieux minéraux n'ont été que très peu étudiés. Parmi les quelques enjeux identifiés figurent essentiellement des oiseaux dont le Monticole de roche, dont le nom traduit bien son appétence pour les éboulis et autres milieux rocheux. Les quelques falaises peuvent aussi servir de perchoir ou de reposoir pour les grands rapaces, tels le Vautour fauve ou le Gypaète barbu, tous deux connus du territoire bien qu'aucune aire de nidification n'y soit recensée. En alternance avec les autres trames, l'Isard et le Bouquetin ibérique peuvent aussi fréquenter ces espaces dénudés. De même, certains hétérocères se rencontrent préférentiellement dans les milieux présentant des éboulis, des zones rocheuses ou des falaises. Il s'agit d'espèces présentant généralement des capacités de camouflages importantes et adaptées au substrat rocheux sur lequel ils passent inaperçus comme la Gnophos glauque et la Gnophos ténébreuse. Les autres groupes d'invertébrés n'ont pas été étudiés à ce jour dans cette trame sur la commune.

Ces milieux abritent aussi une flore d'exception avec l'Androsace hérissée décrite plus haut, mais aussi la Cystoptéride des montagnes, fougère des rochers et falaises calcaires en exposition froide et atmosphère humide. Toutes deux bénéficient d'une protection nationale. Dans les éboulis ont aussi été trouvées deux autres plantes protégées. Tout d'abord, protégé en Aquitaine, l'Ibérus de Bernard a été présenté plus haut dans un encart. La seconde est une espèce des éboulis calcaires frais, des fissures et des couloirs avalancheux, le Grémil de Gaston. Il se rencontre du haut de l'étage montagnard à l'étage alpin. Endémique des Pyrénées occidentales françaises, il n'était connu que des Pyrénées-Atlantiques avant qu'une nouvelle station soit découverte en limite occidentale des Hautes-Pyrénées.



1.4. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux ouverts d'altitude

>> A l'échelle des paysages

Les paysages ouverts d'altitude permettent la pâture des troupeaux et le maintien de l'activité pastorale au sein de la commune. Ces milieux ouverts se caractérisent principalement par des pelouses et des landes, et l'usage agro-pastoral de ces milieux est déterminant pour leur maintien. Associés aux milieux minéraux, ils participent largement aux paysages majestueux de la haute montagne. Les espaces en déprise, comme les nappes de Fougère aigle, marquent aussi fortement le paysage.

>> A l'échelle des habitats

Pelouses, ourlets et landes forment une mosaïque d'habitats favorables à une forte biodiversité. Par endroits, les pelouses évoluent vers des landes. Les landes à Callune et Bruyères ou à Genêt marquent le paysage durant tout l'été et à l'automne, en donnant une couleur rousse aux versants, notamment dans les secteurs les plus pentus des soulanes où la Fougère aigle forme des nappes denses. Les stades de landes ont une diversité bien moindre que les pelouses. **Sans passage régulier des troupeaux, ces milieux ouverts d'altitude se referment naturellement. Le maintien de cette activité pastorale est d'autant plus pertinente qu'il est toujours plus difficile et plus coûteux de les rouvrir**, que ce soit par le feu pastoral ou des techniques mécaniques plus lourdes.

>> A l'échelle des espèces

Limités au versant sud de la commune, les milieux ouverts d'altitude accueillent une riche diversité d'espèces traduisant la diversité de ces espaces. Citons d'abord plusieurs oiseaux typiques de ces habitats, dont le Merle à plastron, le Bruant jaune et le Venturon montagnard, plutôt en limite des zones boisées, ou, plus haut en altitude, un galliforme endémique du massif, la Perdrix grise des Pyrénées, et des passereaux comme le Pipit spioncelle affectionnant les végétations plus basses. Ces milieux ouverts sont aussi le domaine de l'Isard, ce cousin du chamois lui aussi endémique, et d'un revenant, le Bouquetin ibérique qui, après avoir disparu, est aujourd'hui à nouveau présent grâce à un programme de réintroduction porté par le Parc national des Pyrénées. **Mais outre ces espèces emblématiques, ces habitats accueillent surtout une riche diversité d'invertébrés.**

Les prairies et landes subalpines, les pelouses alpines, constituent en effet les habitats les plus riches pour l'entomofaune. Les cortèges accueillent à la fois des espèces présentes de façon plus large à des altitudes moindres, notamment dans la trame bocagère, mais aussi des espèces plus inféodées à ces habitats particuliers et qui présentent, de fait, des enjeux de conservation plus importants. Citons d'abord chez les papillons de jour le Moiré pyrénéen ou la Zygène de Barèges, deux endémiques des Pyrénées françaises et de la péninsule ibérique à affinités montagnardes, parmi les soixante espèces détectées sur la commune. Cette diversité est encore plus élevée pour les papillons de nuit, avec plus d'une centaine d'espèces recensées. De la même façon, nous retrouvons des espèces spécifiques aux milieux d'altitude, telles la Rayure montagnarde, la Lobophore verdâtre et la rare et magnifique Joyeuse qui se rencontre très localement dans les vallées froides où pousse son arbre-hôte le Sorbier des oiseleurs. **Pour tous ces papillons, le maintien d'une diversité floristique importante au sein des pelouses apparaît essentiel.**

Enfin, autre groupe d'invertébrés bien étudié sur cette trame, citons les orthoptères (criquets et sauterelles), avec quarante espèces mentionnées, dont le Barbitiste ventru ou encore le Criquet jacasseur. D'autres groupes demeurent méconnus, bien que certaines espèces patrimoniales aient été contactées sur la commune. C'est le cas pour les coléoptères, à l'image du charançon endémique pyrénéen *Polydrusus pyrenaeus* qui se trouve sur les pelouses rases où se développe l'Alchémille des Alpes, ou encore de la très belle chrysomèle *Oreina cacaliae* dont la sous-espèce *bearnica* ne s'observe seulement qu'à l'ouest du massif de Néouvielle, dans les Pyrénées françaises et espagnoles et dans les Asturies. Elle fréquente les mégaphorbiaies subalpines à Adénostyle à feuilles d'alliaire. C'est aussi le cas pour les araignées, avec deux espèces d'intérêt dont il faut faire état : *Iberattus semiglabratus*, une araignée-sauteuse endémique de l'ouest des Pyrénées et d'intérêt régional et *Theridula gonygaster*, unique espèce française d'un genre exotique.

Cette diversité faunistique tient sa richesse à celle des habitats et des plantes qui les composent. Extrêmement riches eux-mêmes, les cortèges floristiques peuvent comprendre aussi des raretés. Parmi les plantes, les pelouses sèches rocailleuses sur calcaires abritent deux plantes protégées en France métropolitaine : le Boucage à feuilles de Berle et le Bec-de-grue de Manesca. Ce dernier est endémique des Pyrénées occidentales, bien présent dans les Pyrénées-Atlantiques, il se trouve en limite d'aire à l'ouest des Hautes-Pyrénées. Sur sol acide, les pelouses maigres, souvent des gispetières, abritent l'Arnica des montagnes, bien connue pour ses propriétés médicinales et protégée en Aquitaine. Toujours sur sol acide, mais dans des milieux variés (pelouses, ourlets et landes), on trouve la Bruyère de Saint Daboec. Enfin, dans les estives, près des cours d'eau, a aussi été recensé le Saule bicolore, espèce menacée en Nouvelle-Aquitaine. **La présence de ces espèces dépend en partie de l'activité pastorale, mais d'un pastoralisme raisonné, extensif, pour éviter le sur-pâturage qui pourrait avoir un effet inverse, et appauvrir la diversité globale.**



1.5. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux urbains

>> A l'échelle des paysages

Même si le tissu urbain s'est développé au cours des dernières décennies autour du village et des hameaux, le territoire communal reste malgré tout préservé d'une urbanisation dense. Il faudra veiller à l'avenir à ne pas étendre chaque hameau sous peine de former par conurbation un tissu urbain avec le bourg.

>> A l'échelle des habitats

Murs et murets en pierres favorisent les espèces rupestres de plantes à fleurs, fougères, mousses et lichens, mais également la présence de certains reptiles. Le bâti ancien offre quant à lui le gîte aux oiseaux et aux chauves-souris. **La trame sombre, c'est-à-dire la qualité du ciel nocturne, joue un rôle essentiel dans le maintien, voire l'amélioration des conditions de vie des espèces de faune susceptible de vivre au sein du bourg. Il conviendrait d'étudier quels progrès pourraient être faits sur certains points lumineux.**

>> A l'échelle des espèces

La sous-trame des milieux urbains présente des enjeux particuliers relatif à ce qu'il convient d'appeler la biodiversité « ordinaire ». En effet, le bourg et ses bâtiments sont susceptibles d'accueillir certaines espèces d'oiseaux qui s'accommodent de la présence de l'Homme, tels que les rapaces nocturnes, les hirondelles, ou des colonies de chauves-souris ; **celles-ci occupent effectivement plusieurs granges du territoire communal**. Le Petit Rhinolophe y est particulièrement bien connu, avec plus d'une dizaine de colonies recensées dont certaines accueillant entre 20 et 30 femelles en période estivale et où la reproduction est avérée, colonies qu'il serait intéressant de suivre et surtout de conserver. **La préservation de ce patrimoine bâti est ainsi essentielle au maintien de ces espèces. Il est possible de réaliser des aménagements spécifiques pour faciliter la cohabitation avec ces espèces.** La biodiversité ordinaire est également représentée par plusieurs mammifères, comme le Loir gris qui peut lui aussi fréquenter les greniers, ou par un cortège d'oiseaux des jardins assez complet et bien connu du public du fait de leur proximité.

Le constat est similaire pour les insectes. Si les milieux urbanisés sont globalement les moins riches et diversifiés en nombre d'espèces, ils accueillent malgré tout quelques espèces communes. C'est le cas du Criquet mélodieux, du Vulcain, de la Petite Violette, de la Grande Sauterelle verte ou encore de la magnifique Rosalie des Alpes, déjà évoquée précédemment dans la sous-trame forestière mais qui peut aussi fréquenter les parcs et jardins. Une quarantaine de papillons de nuit observés à Escot peuvent se rencontrer en milieu urbain. Certains y sont assez fréquents, comme le Gamma et l'Ecaille cramoisie, d'autres y sont simplement de passage comme les migrants Sphinx du Liseron et la Goutte d'argent. Nous pouvons également rattacher à cette trame quelques araignées typiques comme Nuctenea umbratica, commune sur les tas de bois, la Zygielle des fenêtres, familière de nos maisons, et Parasteatoda tepidariorum, trois espèces à large répartition.

Toute cette diversité certes commune doit être considérée en l'intégrant au quotidien dans nos pratiques de gestion des espaces, en favorisant autant que possible la richesse des habitats disponibles dans les parcs et jardins.



1.6. Diagnostic synthétique lié à la trame des milieux humides

>> A l'échelle des paysages

Le réseau hydrographique sculpte les ravins et les fonds de vallons. A l'Ouest, le Gave d'Aspe et ses ripisylves marquent le paysage. Les zones remaniées annuellement par les crues sont quant à elles marquées par l'invasion de « pestes végétales ». Plus haut, le réseau hydrographique est ponctué de zones humides associées. L'ensemble souligne les fonds de vallons.

>> A l'échelle des habitats

Notons sur la commune la présence de nombreux habitats sensibles liés à l'eau qui sont autant d'endroits abritant des espèces bien particulières. **La cartographie précise des milieux humides reste à réaliser et pourrait nourrir utilement les réflexions liées à la gestion de la ressource en eau, d'autant plus dans un contexte de réchauffement climatique, de même que les documents d'urbanisme du fait du caractère réglementaire lié à leur présence.**

>> A l'échelle des espèces

D'abord constitué de plusieurs ruisseaux, **le réseau hydrographique d'Escot abrite toute une biodiversité adaptée à ces habitats particuliers. Il est ainsi nécessaire de conserver à la fois la connectivité et la qualité de ce réseau pour les nombreuses espèces qui l'occupent.** Parmi les plus remarquables, nous pouvons d'abord citer le Calotriton des Pyrénées, petit triton endémique du massif, l'Ecrevisse à pattes blanches, ou le Chabot du Béarn, dont la répartition se limite au bassin de l'Adour. Outre ces quatre espèces, les berges des cours d'eau peuvent être fréquentées par la Loutre d'Europe, le Cincle plongeur et de nombreux occupants plus petits, comme des libellules. Avec ses ailes d'un bleu fumé, le Caloptéryx vierge est probablement l'une des plus facile à observer, à l'inverse du bien plus discret Cordulégastré bidenté. Ces deux odonates recherchent plutôt les petits ruisseaux ombragés ou les zones de sources. Pour toutes ces espèces, la conservation de la qualité de l'eau et de la naturalité des berges est essentielle afin qu'elles puissent accomplir l'intégralité de leur cycle biologique. La problématique du piétinement du lit des cours d'eau pourrait aussi se poser.

Mais les milieux humides incluent aussi tout un réseau de petits écoulements qui alimentent prairies humides et mégaphorbiaies, soit autant d'habitats différents favorables à une riche diversité. Ces zones humides sont ainsi fréquentées par le Léopard vivipare, de nombreux amphibiens et une entomofaune significative. Parmi les espèces les plus remarquables, nous pouvons citer l'Hespérie du brome, papillon en danger de disparition en Aquitaine, ou le Criquet vert-échine. Ces milieux peuvent s'avérer particulièrement importants, comme pour les papillons de nuit pour lesquels 70 espèces recensées à Escot dépendent de ces habitats. Certaines d'entre elles y sont plus particulièrement liées, et sont de ce fait plutôt localisées. Citons la belle et menacée Noctuelle améthyste, la Plusie monnoie, localisée sur des stations forestières froides et, en bordure des rivières, la Nyctéole de l'Osier. Les bas-marais et milieux connexes accueillent également des araignées

hygrophiles (qui aiment l'humidité) caractéristiques, les plus remarquables étant *Floronia bucculenta*, *Pachygnatha listeri* et surtout *Kaestneria dorsalis* très rare dans la partie sud-ouest de la France.

Enfin, pour la flore, plusieurs plantes protégées en Aquitaine ont été trouvées dans les zones humides et en particulier dans ces formations herbacées luxuriantes souvent situées en lisière forestières, les mégaphorbiaies. Il y a tout d'abord l'Aconit des Pyrénées, espèce endémique des Pyrénées occidentales espagnoles et françaises dont la limite d'aire orientale se situe en Hautes-Pyrénées. Ensuite, une autre endémique des Pyrénées, le Cirse roux, surtout présent dans les Pyrénées-Atlantiques. Enfin, le Doronic d'Autriche, à aire de répartition plus large comme son nom l'indique et qui est ici en limite d'aire. A noter aussi la présence d'espèces peu communes en Nouvelle-Aquitaine bien que non protégées : la Gentiane pneumonanthe qui affectionne les landes et prairies marécageuses, et l'Osmonde royale. Ces milieux humides sont vraiment riches en espèces patrimoniales. **D'autres découvertes sont certainement possibles dans le cadre de nouveaux inventaires ciblés.**

2. Initiatives et actions de gestion

Fort du diagnostic posé dans le cadre de l'ABC, et en complément des actions déjà en cours sur la commune, de nouvelles initiatives pourraient être mises en œuvre pour répondre spécifiquement aux enjeux identifiés sur le territoire.

S'appuyant sur le diagnostic posé précédemment, des initiatives en faveur de la biodiversité ont été proposées à la commune. Les actions retenues suite à une réunion de concertation avec les élus ont été hiérarchisées en deux niveaux de priorité. Un niveau de priorité plus élevé a ainsi été affecté aux initiatives pour lesquelles la commune a compétence et à celles dont les bénéfices attendus concernent plusieurs espèces ou groupes d'espèces. Le tableau précise également les partenaires qui pourraient être associés à ces initiatives.

Plusieurs partenaires pourront être associés à la mise en œuvre de ces mesures, que ce soit le Parc national des Pyrénées, des associations de protection de la nature, ce qui inclut les quatre partenaires du programme ABC, le CEN Occitanie, le CEN Nouvelle-Aquitaine, le Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, les Amis du Parc national, ou des bureaux d'études spécialisés dans l'environnement. D'autres acteurs locaux pourront aussi être mobilisés pour la mise en œuvre des actions, notamment les agriculteurs, principaux partenaires pour la gestion et l'entretien des milieux agro-pastoraux, mais aussi l'AAPPMA La Gaule Aspoise ou les relais locaux de l'ONF, du DRPF, etc. Bien sûr, les habitants de la commune pourront aussi être associés aux actions.

Tableau 2.
Synthèse et hiérarchisation des initiatives retenues pouvant répondre aux différents enjeux identifiés dans le cadre de l'ABC

Enjeux	Objectifs	Initiatives et actions	Priorité
Biodiversité du village et des hameaux	Favoriser l'accueil de la faune dans les bâtiments	• Suivre les colonies de chauves-souris connues, passer éventuellement des conventions avec les propriétaires, type refuge à chauves-souris	1
		• Inventorier et rechercher de nouvelles colonies de chauves-souris chez les habitants grâce à une campagne de sensibilisation, sur la base du volontariat	2
		• Sensibiliser les propriétaires à l'accueil et à la protection des chauves-souris ou des oiseaux avec des conseils sur la cohabitation, sur l'aménagement d'espaces, etc.	1
		• Proposer des animations aux agents communaux pour mieux prendre en compte ces espèces dans l'entretien et la gestion des bâtiments communaux	2
	Gérer les espaces pour la biodiversité ordinaire	• Proposer des animations auprès des propriétaires privés pour les inciter à une gestion durable des parcs, jardins, vergers, et autres espaces verts (utilisation d'essences locales, alternatives aux phytosanitaires, etc.)	2
Faune et flore des milieux ouverts	Favoriser la riche biodiversité de ces espaces	• Valoriser l'usage agro-pastoral extensif et raisonné des estives pour maintenir la biodiversité de ces milieux	1
		• Pérenniser, voire dynamiser lorsque nécessaire, l'utilisation agro-pastorale de ces milieux, en lien notamment avec les groupements pastoraux	2
		• Gérer durablement les formations à Fougère aigle au niveau des zones de déprise, par des interventions manuelles et/ou mécaniques là où le feu pastoral peut être évité	1

Enjeux	Objectifs	Initiatives et actions	Priorité
Faune et flore des milieux boisés	Conserver une trame de vieux bois	• Initier un diagnostic spécifique concernant la maturité de certains boisements de la commune dans le but de constituer une trame de vieux bois	1
		• Laisser en libre évolution les forêts révélant un intérêt majeur	2
	Adapter la gestion des forêts exploitées	• Accompagner les propriétaires forestiers vers une gestion intégrative respectueuse des enjeux (pas de coupes à blanc, sélection des arbres, maintien des gros sujets, des essences secondaires, conservation du bois mort debout ou au sol, préservation du sol forestier, pas d'ouverture de pistes et autres aménagements, etc.).	1
		• Mettre à jour les documents d'aménagement forestier en intégrant les préconisations ci-dessus et les résultats du diagnostic relatif à la maturité des boisements	2
Faune et flore des milieux ouverts de fond de vallée	Valoriser et préserver la biodiversité des milieux agro-pastoraux	• Sensibiliser les exploitants pour un entretien annuel des prairies naturelles de fauche, en limitant le gyrobroyage, les intrants, et en instaurant un retard de fauche	1
		• Entretien du réseau bocager existant, avec conservation et renforcement des haies	2
Faune et flore des milieux humides	Améliorer la connaissance	• Inventorier et cartographier les zones humides de la commune (prairies humides, tourbières, sources, etc.) pour pouvoir y mettre en places des mesures de gestion adaptée	1
	Préserver les espèces de rivière	• Veiller au maintien de la connectivité du réseau hydrologique, notamment entre le Gave d'Aspe, le Barescou et leurs différents affluents	1
		• Protéger les ripisylves et le lit des rivières en limitant les interventions	1
		• Réaliser à l'échelle de la commune une cartographie des obstacles à l'écoulement et autres aménagements susceptibles d'impacter la dynamique fluviale ou la qualité de l'eau (seuils, point d'abreuvement, décharges sauvages, etc.).	2
		• Etudier la possibilité d'actions pour neutraliser ces « points noirs », notamment en lien avec la présence d'une population d'Ecrevisse à pattes blanches et des enjeux associés	2
		• Sensibiliser les riverains à la présence de l'Ecrevisse à patte blanche pour éviter toute dégradation involontaire de son habitat (utilisation de phytosanitaire, modification du cours d'eau, etc.)	1
Limitier la pollution lumineuse	Conserver et renforcer les corridors nocturnes	• Encourager la rénovation d'un éclairage public plus respectueux de la qualité du ciel nocturne et engager la commune dans des mesures d'extinction	1
		• Promouvoir des modalités d'éclairage économes en énergie et adaptées au besoin des populations ainsi qu'à la biodiversité	
		• Sensibiliser les habitants aux enjeux liés à la pollution lumineuse pour une meilleure appropriation locale et une réduction des nuisances issues du parc d'éclairage privé	
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Enrayer l'expansion des espèces exotiques envahissantes (EEE)	• Préserver la faune autochtone en évitant l'introduction ou le relâché d'espèces allochtones (ex. plusieurs espèces de poissons, comme l'Ombre chevalier ou la Truite arc-en-ciel)	1
		• Sensibiliser les agents communaux pour éviter la propagation et la dissémination d'espèces de flore exotiques envahissantes lors des travaux d'entretien	
		• Proposer des animations au grand public pour inciter à ne pas planter ou transporter d'espèces exotiques envahissantes (Arbre à papillons, etc.)	
		• Organiser des chantiers pédagogiques de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	2
Valorisation de l'ABC	Diffuser la connaissance	• Mettre en place des actions de vulgarisation des connaissances naturalistes acquises dans le cadre de l'ABC en s'appuyant par exemple sur des événements nationaux (fête de la nature, etc.)	1
	Approfondir la connaissance	• Inventorier la faune, la flore ou les milieux et les zones peu ou non étudiés jusqu'à présent : diversité des zones humides, invertébrés forestiers, groupe non étudié (faune du sol, certains groupes d'insectes, invertébrés aquatiques, etc.) • Mettre en place un suivi des espèces ciblées par les mesures de gestion mise en œuvre par la commune : colonies de chauves-souris, coléoptères saproxyliques en lien avec le vieillissement des bois, entomofaune des pelouses d'altitude pâturées et/ou réouvertes, etc.	2

Ce tableau s'accompagne d'une carte de localisation présentée ci-dessous. Elle reprend quelques-unes des initiatives proposées et localise les secteurs géographiques sur lesquels elles pourraient s'appliquer.

Figure 12.

Carte de localisation des initiatives susceptibles d'être portées par la commune d'Escot pour répondre au diagnostic de biodiversité et de paysage posé dans le cadre du programme ABC

Sources : Localisation des initiatives © CEN Occitanie, BD Ortho 20cm © IGN, 2018
Réalisation : CEN Occitanie



3. Conclusion

La démarche ABC engagée par le Parc national des Pyrénées et ses partenaires, à la demande de la commune d'Escot, a permis un accroissement important du niveau de connaissance de la biodiversité communale, voire régionale. Près de 1 700 espèces ont été recensées en trois ans, des plus communes à certaines plus rares, patrimoniales ou endémiques des Pyrénées. Des lacunes persistent pour certains groupes (invertébrés aquatiques, microorganismes, etc.) qui pourront faire l'objet de nouveaux inventaires, ou sur certains milieux (zones humides par exemple) qu'il serait intéressant d'étudier plus finement.

L'amélioration des connaissances permet de mieux identifier à l'échelle communale les réseaux écologiques tels que la trame sombre. Cela permet ainsi une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion et l'aménagement de la commune.

Le socle de connaissances acquis dans le cadre du programme ABC ainsi que l'expertise apportée par les naturalistes offrent à la commune un diagnostic du territoire aux différentes échelles de la biodiversité : paysages, habitats et espèces. L'état des lieux qui en résulte constitue aujourd'hui un point de départ pour des initiatives futures dont la commune pourra se saisir afin de valoriser les atouts de son territoire et d'améliorer son potentiel d'accueil de la biodiversité au profit de l'agriculture, du tourisme et des jeunes générations.



Atlas *de la* Biodiversité Communale



Parc national des Pyrénées

Villa Fould - 2, rue du IV Septembre
65 007 Tarbes cedex
Tél. : 05.62.54.16.40
Mail : contact@pyrenees-parcnational.fr
www.pyrenees-parcnational.fr

Mairie d'Escot

Le Bourg
64 490 Escot
Tél. : 05.59.34.48.57
Mail : mairie.escot@wanadoo.fr